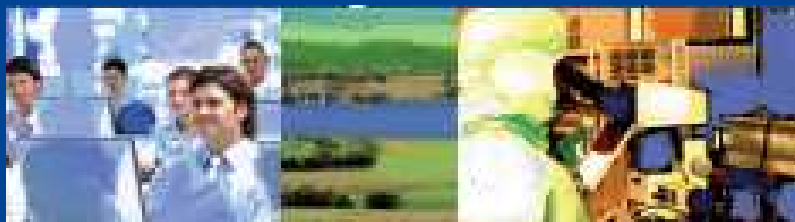


FONDS EUROPEENS MODE D'EMPLOI



**Actes de la
journée de lancement
des programmes européens
en région Centre
pour la période 2007-2013**

**Centre de Conférences de Vierzon
10 décembre 2007**

SOMMAIRE

Ouverture	p. 3
Le Maire de Vierzon, Jean Rousseau	p. 3
Le Secrétaire Général pour les Affaires régionales, Pierre Bessin	p. 4
Le Président du Conseil régional du Centre, François Bonneau	p. 6
La représentante de la Commission européenne, Madame Carvalho	p. 9
Le FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - en région Centre pour la période 2007-2013	p. 13
La Directrice régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt, Madame Chmitelin	p. 13
Un agriculteur du Lochois représentant d'un Groupement de développement agricole, Monsieur Frémont	p. 16
La représentante de la DG AGRI à la Commission européenne, Madame Faivre	p. 19
Le FSE - Fonds Social Européen - en région Centre pour la période 2007-2013	p. 21
Le Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ? Monsieur Jeantelet	p. 21
Le Directeur général délégué en charge de la formation et de l'éducation au Conseil régional, Monsieur Mézières	p. 24
La chargée de développement à l'OPCALIA Centre, Madame Gasnier	p. 26
La représentante de la DG EMPLOI à la Commission européenne, Madame Beauchamp	p. 28
Le FEDER - Fonds Européen pour le Développement Régional - en région Centre pour la période 2007-2013	p. 30
Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Monsieur Doroszczuk	p. 30
Le Directeur Général Délégué en charge de l'innovation, du développement économique et de la recherche au Conseil régional, Monsieur Garcia	p. 32
Le Président du pôle de compétitivité S2E2, Monsieur Méchaussie	p. 36
Le Délégué régional à la Recherche et à la Technologie, Monsieur Fleurier	p. 38
Conclusion	p. 39

Ouverture

Animateur :

A tous et à toutes. Nous sommes réunis ici pour voir quelles sont les applications autour des fonds européens, ce mode d'emploi des fonds européens.

On ne va pas perdre de temps. Monsieur le Maire de Vierzon, Jean Rousseau, va venir nous rejoindre. Bonjour Monsieur Rousseau et merci beaucoup de nous accueillir dans cette salle que l'on doit aux fonds européens. On cherche des applications des fonds européens et on va essayer de les définir ce matin. Il y en a une là : une très belle application des fonds européens...

Monsieur Rousseau :

Tout à fait. Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Monsieur le Président de la Région, Mesdames, Messieurs les Députés, les élus régionaux, les élus départementaux, les élus municipaux, Mesdames, Messieurs dans vos responsabilités.

En effet, il y a sans doute une triple raison que vous soyez ici aujourd'hui et je m'en félicite et je vous en remercie. C'est que, tout d'abord, Vierzon est un endroit accessible de la région, un cœur géographique, un ensemble de fuseaux de routes, d'autoroutes et de chemins de fer. La deuxième raison, c'est, vous vous en apercevez, ce Centre de conférences est tout à fait adapté à l'organisation d'une réunion comme celle d'aujourd'hui. Et la troisième raison en fait, c'est que si ce Centre de Conférences existe, c'est en grande partie parce que les fonds européens existent. En effet, nous sommes ici sur une ancienne friche industrielle, la société CASE, qui a fermé ses portes en 1985, et je dirai, qu'après 1996, nous nous sommes attaqués à réhabiliter cette friche. Je ne vous détaillerai pas l'ensemble des opérations passées ni l'ensemble des opérations à venir, mais je vous dirai que les fonds européens, le FEDER globalement, est intervenu au moins pour une somme de trois millions d'euros sur cet ensemble d'opérations.

Ici, ce Centre de conférences, il faut que je vous en dise quand même deux mots, a été réalisé d'une façon tout à fait originale, c'est-à-dire qu'il comprend un accueil, il comprend quatre salles pour les commissions, et il comprend deux amphis dont celui-ci. Mais l'astuce de l'architecte a été de coupler ce projet avec une réalisation différente, qui elle n'a pas été subventionnée par les fonds européens, mais un ensemble de sept cinémas. Pour notre ville de 30 000 habitants, qui était en panne de cinémas, la réalisation de ces sept salles de cinéma est intéressante. Mais là où il y a quand même, au niveau des deux ensembles (Centre de Conférences et cinémas), une intersection, et bien elle est ici, parce que, d'une façon tout à fait intéressante et équilibrée, les deux amphis du Centre de Conférences peuvent servir aussi, à des heures différentes bien sûr et à des moments différents, de salles de cinéma. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons pu avoir sept salles de cinéma au lieu de cinq qui étaient prévues au point de départ.

Mais je ne voudrais pas laisser imaginer que les fonds européens sur Vierzon n'ont servi qu'à la réhabilitation de cette friche, même si c'est sans doute le projet le plus performant, le plus intéressant et le plus porteur d'avenir. Je dirai sans détailler qu'après 1996 et jusqu'en 2000 et avant de faire l'effort spécial sur ce Centre de Conférences, et bien les fonds européens nous ont permis de réaliser d'autres projets économiques, comme le Centre Berry Logistique dans la zone du Vieux Domaine, destiné au fret, à la logistique, mais aussi des projets culturels et sportifs, un gymnase, la réhabilitation du théâtre Mac Nab, les orgues Notre-Dame, etc. Donc avant 2000, les fonds européens nous ont permis de réaliser un certain nombre d'équipements et je dirai que là aussi, sur l'ensemble de ces

dernières années, trois millions d'euros de fonds européens ont été consacrés à Vierzon, six millions au total pour l'instant. Nous en sommes satisfaits.

Nous savons que les fonds désormais seront plus rares mais en tout cas plus ciblés en fonction des projets, ce qui pour nous n'est pas porteur d'inquiétudes mais porteur au contraire d'un dynamisme nouveau. Nous allons encore plus affiner nos projets, penser qu'ils doivent être performants, qu'ils doivent être ciblés et, Mesdames et Messieurs, votre présence aujourd'hui nous apporte une dynamique nouvelle, un espoir nouveau, et en tout cas je voudrai conclure mon intervention pour que vous ne doutiez pas qu'ici, dans ce Centre de Conférences de Vierzon, en fonction de ce que je vous ai dit, vous êtes tous ici chez vous. Je vous remercie.

Animateur :

Merci beaucoup Monsieur Rousseau (*applaudissements*). On va justement tout de suite parler de l'implication de l'Etat et du rôle de l'Etat avec Pierre Bessin, qui est dans cette salle et qui va venir maintenant nous rejoindre. Pierre Bessin qui est le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales. Bonjour Monsieur Bessin et merci d'être ici avec nous. Je vous en prie.

Monsieur Bessin :

Monsieur le Maire, Mesdames les Représentantes de la Commission Européenne, Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président du Conseil Régional, Mesdames, Messieurs. La nouvelle génération de fonds européens 2007-2013 est aujourd'hui mise en place en Région Centre. Les programmes nationaux du Fonds Social Européen (le FSE), et du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (le FEADER), pilotés par les ministères concernés et disposant d'un volet régional, ont été adoptés en début d'été. Le programme du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER-Centre), géré au plan régional, a été adopté par la Commission le 7 août dernier. Le Comité de suivi inter-fonds a été installé en région Centre le 5 novembre dernier et la première réunion du comité de programmation, également inter-fonds, se tient dans trois jours. Ainsi, *484 millions d'euros* de crédits communautaires sont désormais disponibles pour faciliter la mise en œuvre d'un ensemble de politiques visant un même objectif : *renforcer la compétitivité, l'emploi et le développement des territoires de la Région Centre* au cours des sept prochaines années :

- 196 millions d'euros au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER),
- 138 millions d'euros au titre du FSE (Fonds Social Européen),
- 150 millions d'euros au titre du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER).

Ces crédits, qui s'inscrivent en complémentarité avec le Contrat de Projet Etat-Région et son volet territorial, constituent un *puissant levier pour accompagner les initiatives et les projets des acteurs socio-économiques régionaux*.

Il nous a paru important, à Monsieur le Président du Conseil régional et à moi-même, de réunir aujourd'hui le partenariat régional et des porteurs potentiels de projets ou leurs relais pour délivrer une information aussi pratique que possible sur l'utilisation de ces fonds. Votre présence à cette manifestation montre l'intérêt que les acteurs socio-économiques de cette région portent à ces possibilités d'aide au développement régional. Je voudrais remercier tout particulièrement Mmes les représentantes des directions

générales concernées de la Commission européenne de leur présence. Je veux également vous remercier, M. le Maire, de vos mots d'accueil.

Je souhaite souligner le caractère symbolique de la tenue de cette manifestation à Vierzon, dans le « sud régional », comme l'on dit, en un lieu qui a été cofinancé par le FEDER, sur le programme Objectif 2 2000-2006, dont la programmation est en train de s'achever. Il convient d'y voir, plus qu'un « passage de témoin » entre deux générations de programmes, une évolution à laquelle doit et peut participer l'ensemble de la région.

On a beaucoup parlé de la « *Stratégie de Lisbonne* » et de l'orientation résolue de la Commission européenne vers la recherche et l'innovation pour la période 2007-2013. C'est une réalité et c'est aussi ce qui permet aujourd'hui à un pays comme la France de bénéficier encore des fonds européens dans le contexte de l'élargissement de l'Union.

Mais il faut également souligner que les moyens mis en œuvre par les trois fonds, FEDER, FSE et FEADER, peuvent et doivent, par leur complémentarité, concourir au développement de l'ensemble du territoire régional. D'ailleurs, nous verrons dans quelques instants qu'en matière même d'innovation, le sud régional et notamment le département du Cher, sauront s'inscrire dans la dynamique régionale de l'innovation, pour l'avoir déjà fait dans le cadre du programme Objectif 2. La « boîte à outils » est disponible. Il convient désormais de s'en servir pour faire vivre ces programmes et pour utiliser le plus efficacement possible les crédits disponibles.

Nous avons voulu, avec le Conseil régional, que cette manifestation donne de la manière la plus concrète possible le « mode d'emploi » des fonds européens pour la période qui s'ouvre :

- quels sont les secteurs prioritaires d'intervention des fonds,
- quelles actions sont finançables, selon quels critères de sélection,
- à quel taux et selon quelles modalités...

C'est à ces questions que la journée d'aujourd'hui a vocation à répondre. Pour cela, il a été choisi, après une matinée consacrée à la mise en perspective de la stratégie et des objectifs suivis par chaque fonds, de consacrer cet après-midi à des ateliers thématiques, parfois transversaux, destinés à répondre de façon pratique et vivante aux questions que vous pouvez vous poser.

Cette manifestation de lancement est une première étape. Elle sera suivie de nombreuses autres. D'autres réunions seront organisées, régionales ou dans les départements, pluri-fonds ou circonscrites à l'un d'eux, selon des formats variables. Bref, vous pouvez compter sur notre volonté de vous informer tout au long de la période qui s'ouvre et de vous aider à mieux connaître les possibilités ouvertes pour les années à venir et à bien utiliser ces fonds.

L'enjeu qui nous est proposé aujourd'hui est simple : sachons nous saisir des opportunités de développement et de renforcement de la compétitivité régionale qui nous sont ouvertes par les fonds européens ; sachons mobiliser l'énergie et la créativité permettant de proposer et de mener à bien des projets de qualité. Prenez des initiatives, les services de l'Etat et de la Région seront à vos côtés pour les accompagner. C'est ainsi que nous montrerons collectivement à la Commission européenne qu'elle a eu raison de reconduire sa politique régionale sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Animateur :

Merci Monsieur Bessin. Et on va finir cet accueil avec le Président de la région, Monsieur Bonneau, qui va venir nous rejoindre...

François Bonneau le Président de la région Centre. Juste une petite question parce que c'est ce qu'on va détailler là maintenant durant les deux heures où l'on va rester ensemble : les acteurs locaux, je ne n'ai pas envie de dire qu'ils reprennent les rennes car ils ne les ont jamais vraiment perdues, mais auront plus de poids décisionnel avec ce nouveau programme, Monsieur Bonneau. Est-ce que l'on peut dire les choses comme ça ?

François Bonneau :

Oui on peut dire les choses comme ça. Nous les disons ainsi parce que vous êtes là, parce que vous êtes tous là et parce que vous êtes nombreux. La meilleure preuve de cette implication des acteurs régionaux dans la problématique européenne, c'est votre présence aujourd'hui que je veux saluer. Je veux saluer bien évidemment le maire de Vierzon qui nous accueille, je veux saluer Madame Carvalho en tant que représentante de la Commission. Votre présence atteste de l'importance que vous donner à la territorialisation de l'action européenne. Je veux saluer Monsieur le Député présent. Je veux saluer les élus régionaux : François Dumont, Vice-président chargé de l'action européenne, Dominique Rouillet chargé de l'aménagement du territoire et un certain nombre d'élus régionaux. Je veux saluer aussi l'ensemble des conseillers généraux qui sont présents aujourd'hui. Je veux saluer les Maires et les élus municipaux et je veux vous saluer vous, vous toutes, vous tous qui représentaient très fortement aujourd'hui l'action économique, l'action sociale dans notre région.

Je crois que nous sommes aujourd'hui sur un jour très important, très important pour le territoire régional. Je crois que nous pouvons dire très concrètement que l'Europe s'engage aujourd'hui en région Centre et que la région Centre avec l'ensemble de ses acteurs prend position dans l'Europe avec la réunion que nous avons souhaitée organiser ici en région. Je veux dire, Monsieur Bessin, que je suis très heureux d'être à vos côtés aujourd'hui. Vous prenez vos fonctions en région, vous représentez Monsieur le Préfet. Vous prenez un dossier qui est un dossier important, je crois bien mené, bien conduit dans notre région et vous savez l'attachement qu'est celui de notre région pour faire en sorte que les relations entre l'Etat et la Région dans ce domaine soit des relations marquées par le souci de l'efficacité, marqué par le souci du travail en commun.

Une ère nouvelle sans zonage

Nous partons de quoi ? Nous partons tout d'abord d'une analyse partagée sur la place de l'Europe. Il a été rappelé à l'instant qu'ici nous sommes dans une belle réalisation, belle réalisation produite par l'engagement de l'Europe en région. Et plus globalement, nous entrons dans une ère nouvelle. En effet, pour la période 2007-2013, il n'y aura pas de zonage des fonds européens. Il appartient donc à l'ensemble des acteurs sur la totalité du territoire de s'approprier véritablement les politiques régionales. Le risque serait en effet que nous ayons une Europe présente aux yeux des citoyens, aux yeux des acteurs comme une structure technocratique, loin de l'action, imperméable, peu transparente. A partir du moment où les fonds couvrent la totalité de la région et où vous êtes présents pour entendre véritablement la finalité et de l'action européenne et de l'action de l'Etat et de l'action de la Région en la matière, alors on est dans une situation où le risque technocratique me semble-t-il écarté et où nous pouvons agir ensemble dans la transparence pour aller vers l'efficacité. C'est un point important. J'entends aussi qu'un certain nombre de territoires qui bénéficiaient d'une spécificité au regard de leurs problématiques sociales et économiques peuvent, ici ou là, craindre que l'absence de zonage ne mette en péril telle ou telle intervention. Ce que je pense en tant que Président de région, c'est que ces territoires qui sont plus fragiles dans notre région ont à l'évidence une place importante, considérable, à prendre dans la nouvelle génération des fonds et cette place, ils vont la prendre sur les terrains qui sont les terrains habituels de l'Europe, de l'Etat et de la Région. Sur les terrains du développement économique, sur les terrains

de la recherche, sur les terrains de l'innovation, sur les terrains de la formation. Et je crois que ces territoires qui ont peut-être plus que d'autres encore, l'habitude de travailler ensemble, de mobiliser les acteurs, ces territoires sauront, j'en suis persuadé, être dynamique. Et nous serons, là où nous sommes, très attentifs à ce que ces territoires puissent bénéficier bien évidemment de l'ensemble des soutiens dont ils ont besoin pour porter leurs actions.

484 millions d'euros de fonds européens en région Centre

Les sommes ont été rappelées. Ce sont des sommes considérables. Des sommes considérables qui sont mobilisées : 484 millions d'euros. Si vous rapportez ça à ce qui est mobilisé dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région où nous étions à 347 millions d'euros, vous voyez l'importance directe de l'intervention de l'Europe sur nos territoires. Et cette intervention, je crois qu'il faut la voir comme un levier. Nous avons observé que pour 1 euro engagé, il y a à travers les autres mobilisations, mobilisation publique, mobilisation des acteurs privés, il y a 3 à 4 euros qui sont mobilisés autour de cet euro européen. Nous avons donc à travers la somme des 484 millions un véritable point d'appui pour un développement régional fort dans un certain nombre de domaines. Or ces domaines, vous les connaissez. Je voudrai ici les repréciser tant ils sont important pour l'action de la région.

79 millions d'euros gérés par le Conseil régional au titre du FEDER

Tout d'abord, intervention au titre du FEDER : 196 millions d'euros, Monsieur Bessin vous le disiez tout à l'heure. Dans ce domaine 79 millions d'euros seront en gestion directe par la Région. Je veux m'arrêter sur ce point. La Région, dans la génération précédente, sous l'autorité de François Dumon qui suit les affaires européennes, la Région a fait la preuve de son efficacité, de son engagement, de sa force en matière de gestion des fonds. Et c'est parce que nous avons fait cette preuve qu'aujourd'hui nous sommes sur une part significative, 79 sur 196, 79 millions d'euros en responsabilité directe. Bien évidemment cela ne signifie pas que nous sommes écartés de l'ensemble et sur cette partie là nous seront en responsabilité directe. Et il s'agit de quoi ? Il s'agit concrètement, vous le verrez tout au long de la journée. Il s'agit très concrètement de soutenir le développement économique et social par l'innovation, par la recherche, par l'accessibilité des territoires. Il s'agit de favoriser le développement durable et solidaire des territoires. Sur ce plan là, notre conviction, ma conviction c'est que des territoires comme les nôtres, comme celui sur lequel nous sommes aujourd'hui, qui ont été, qui sont confrontés à des évolutions technologiques parfois difficiles, des évolutions économiques dures, phénomène de mondialisation dans le Cher mais dans l'ensemble de nos départements. Et bien que ces territoires aient un avenir grâce à un soutien public à l'innovation, grâce à un soutien public au transfert de technologies, grâce à un soutien public à la recherche, grâce à un soutien public à l'initiative individuelle sur le plan économique et social. Et je crois que la mobilisation de ces fonds est pour nous une priorité parce que c'est un enjeu pour notre avenir commun.

46 millions d'euros gérés par le Conseil régional au titre du FSE

Le deuxième domaine important : le Fonds social européen mobilisera 140 millions d'euros pour l'emploi. 140 millions pour l'emploi dont 46 seront en gestion directe de la Région. Et c'est là un point central des compétences et des priorités de la Région. Pourquoi central ? Et bien parce que dans le Fonds social européen, il y a quoi ? Il y a le champ de la formation, et notamment de la formation des actifs. Il y a le champ de l'insertion, il y a le champ qui couvre l'ensemble de ce qui conditionne très directement l'emploi dans notre région. Notre région n'est pas des plus touchées par le chômage et nous nous en félicitons. Pour autant, ce n'est pas parce que la situation de la région n'est pas très dure qu'il nous

faut baisser la garde. Nous sommes persuadés que les évolutions technologiques dont je parlais à l'instant seront relevées à partir du moment où nous aurons une région remarquable en matière de qualification des jeunes, remarquable en matière de qualification de ces actifs, remarquable par la formation tout au long de la vie. Dans notre région, force est de reconnaître qu'en fonction de l'histoire, des pesanteurs culturelles, des réalités économiques d'hier, un certain nombre de jeunes sortent avec une formation qui est fragile : le système éducatif initial, soit par l'apprentissage, soit par les lycées professionnels, les lycées et les universités. Force est de reconnaître que nos jeunes vont plutôt moins loin dans les études professionnelles, technologiques et générales que dans d'autres régions. Force est de reconnaître que dans notre région, les actifs bénéficient pas très souvent, notamment lorsqu'ils sont peu qualifiés en formation initiale, pas très souvent de la formation tout au long de la vie. Et bien nous voulons mobiliser l'ensemble des acteurs, les fonds européens, les moyens de l'Etat, les moyens de la Région, les moyens des partenaires sociaux ; les mettre en dynamique pour que véritablement notre région soit demain une région capable de relever les défis économiques et sociaux et de les relever véritablement par une politique de formation. J'évoquais également l'insertion. C'est un problème central. Trop de jeunes ne parviennent pas à rentrer dans le monde du travail. Trop d'actifs, décrochés par une situation de chômage, de fermetures d'entreprises, connaissent des difficultés durables pour revenir. C'est un vrai problème de solidarité. Aujourd'hui beaucoup de structures publiques associatives sur l'ensemble de notre territoire sont mobilisées autour de l'insertion. Il faut qu'à travers la politique européenne, la politique nationale, notre politique régionale, le moyens de l'insertion - c'est-à-dire du refus systématique d'un décrochage qui fragilise les individus, qui les met en situation durable d'être à côté de la société, et parfois à côté d'eux même, très durement à côté d'eux même - il faut que ces situations soient relevées, que ces défis soient relevés et que nous puissions, pour les jeunes comme pour les adultes, par des dispositifs d'insertion en lien avec le monde économique et social, que nous puissions véritablement rompre ces situations d'exclusion, ces situations qui écartent.

8 millions d'euros gérés par le Conseil régional au titre du FEADER

Et puis, troisième dimension : 148 millions d'euros pour le FEADER, le fonds européen pour l'agriculture, le développement rural. C'est un fonds important sur lequel nous gérons une partie plus modeste. On ne gère que 8 millions d'euros en gestion directe régionale. Mais c'est un fonds auquel nous apportons beaucoup d'importance. Parce que la région est également forte de son agriculture. Parce que la région c'est aussi beaucoup de territoires ruraux qui ont à inventer leur nouvel avenir par une attractivité accrue, par une capacité à se mobiliser autour des enjeux du tourisme, par une capacité à se mobiliser autour.... J'étais dans le Loiret samedi sur une très belle manifestation autour des produits du terroir. J'ai vu les producteurs parler de ce qu'ils faisaient, parler de la transformation des produits, parler de la commercialisation de ces produits, parler du nouveau contact qu'ils mettaient en place avec l'ensemble de la population et qui ramène les habitants des villes vers la ruralité, qui les passionne pour la ruralité. Je crois que par rapport à tout cela nous avons en effet beaucoup à faire. Tout cela nous le faisons avec, on beaucoup parlé du Grenelle de l'environnement, tout cela nous le faisons avec une conviction : celle du développement durable. Le développement économique, le développement social, le développement de l'environnement rural et de l'agriculture doivent se faire de manière permanente avec une préoccupation constante : allier l'économique, le social et l'environnement. A cet égard, vous le savez, nous avons en région fixé un important en matière de développement par la création d'un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique. Sur ce plan là, nous avons beaucoup à imaginer, beaucoup à faire ensemble. Je souhaite que l'ensemble du développement qui sera soutenu par l'Europe soit un développement axé sur le développement durable, soit un développement qui

permettent à notre société d'évoluer en pensant son avenir, en articulant son avenir et son présent, soit un développement qui articule le social et l'économique.

Alors aujourd'hui, c'est un jour important parce que vous êtes nombreux, parce que par votre présence vous attestez que l'Europe est déjà dans notre région, qu'elle va l'être encore plus demain. Aujourd'hui c'est une réunion importante. Parce qu'en repartant ce soir, j'en suis persuadé, que les uns et les autres vous aurez une vision plus claire de l'Europe, de la volonté de l'Etat, de la volonté de la Région pour développer les synergies nécessaires qui portent vos actions dans le domaine social comme dans le domaine économique. Merci de votre présence. Vous attestez l'intérêt que vous portez à l'Europe. Merci de votre présence, merci de votre engagement. Et je suis persuadé que 2007-2013, grâce à l'Europe, sera une nouvelle étape de développement pour notre région. Merci de votre attention.

Animateur :

Merci Monsieur Bonneau. Vous avez ouvert, si j'ose dire, une série de têtes de chapitre. Madame Carvalho qui est ici, représentante de la Commission européenne va nous permettre de rentrer dans le détail de ces têtes de chapitre. Madame Carvalho si vous voulez bien venir avec moi sur cette scène et on va détailler ensemble l'engagement de la Commission européenne vis-à-vis de la région. Vous voyez en tout cas qu'effectivement il y a du monde, il y a même des gens qui restent debout pour entendre parler l'Europe. C'est dire que l'attente est importante et c'est dire que vous avez un certain nombre de précisions à apporter. Je vous en prie.

Madame Carvalho :

Je voudrai d'abord vous remercier d'avoir été invitée à cette journée de lancement des programmes européens en région Centre. C'est une journée extrêmement importante pour tous les acteurs de la région. Et vraiment je vous félicite d'être venu si nombreux.

Nouveautés des programmes européens 2007-2013

Comme vous le savez, l'action pour le lancement des programmes représente une nouveauté par rapport à la période 2000-2006. Ceci témoigne bien de l'intérêt qui est donné par la Commission et par les autorités françaises à l'information et à la communication dans le cadre de la mise en œuvre des fonds structurels. Le plan de communication interministériel qui a été élaboré par la France constitue un élément important. Un autre changement très important par rapport à la période 2000-2006 est la place que prend l'innovation dans la programmation de la période actuelle. Cela ne signifie pas que les fonds européens seront placés exclusivement sous le signe de l'innovation. Mais cela révèle incontestablement une rupture dans l'utilisation de ces fonds par rapport aux périodes précédentes. Avec 347 milliards d'euros pour la période 2007-2013, la politique de cohésion représente aujourd'hui 1/3 du budget communautaire. Si la politique de cohésion continue d'œuvrer en faveur de la cohésion économique et sociale territoriale, elle a connu un grand nombre de changements par rapport à la période passée. Le premier changement a été l'introduction d'une concentration thématique. Nous n'avons plus une concentration géographique avec le zonage que nous avons dans le passé, mais nous avons une concentration thématique sur la base des objectifs de la stratégie de Lisbonne. Je vais revenir dans un instant sur les priorités thématiques du Fonds européen de développement régional. Je laisserai après dans le débat, à mes collègues du Fonds européen agricole et du Fonds social européen, le soin de présenter les priorités thématiques de ces deux fonds.

Les programmes européens axés sur des thèmes prioritaires

Pourquoi une concentration thématique et qu'est ce que la stratégie de Lisbonne ? Lisbonne c'est une belle ville, ce n'est pas pour cela que nous avons donné le nom à la stratégie. La stratégie a été adoptée lors d'un Conseil européen à Lisbonne et, dans ce Conseil européen, les 27 Etats membres se sont engagés à faire de l'économie de l'Europe la plus compétitive et la plus dynamique d'ici 2010. C'est la réponse de l'Europe au défi que lui pose notamment la mondialisation et le vieillissement démographique. Et donc elle est au cœur des préoccupations politiques de l'union européenne. Quelques années plus tard, le bilan qui a été tiré s'est avéré mitigé. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé en 2005 de recentrer les objectifs de la stratégie et de concentrer davantage un corps de ressources sur la promotion de la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois. La politique de cohésion, comme les autres politiques communautaires et nationales, a été revue à la lumière de ces objectifs. Si le champ d'interventions des interventions du FEDER reste large dans l'Objectif « Convergence », il a été significativement restreint dans l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi » et a été recentré surtout sur trois priorités thématiques :

- l'innovation, recherche et développement, économie de la connaissance,
- l'environnement et la promotion des risques,
- les technologies d'innovation des communications.

La politique de cohésion est ainsi devenue le premier instrument financier au niveau communautaire qui contribue à réaliser sur le terrain les objectifs inscrits dans cette stratégie de Lisbonne. On a renforcé une logique de compétitivité sans pour autant abandonner une logique essentielle de solidarité, surtout dans les régions les moins développées, qui concentrent d'ailleurs l'essentiel des fonds. Ces priorités d'intervention des fonds figurent dans les règlements et elles ont été déclinées ensuite dans les orientations stratégiques communautaires adoptées en octobre 2006 puis déclinées dans les cadres de références stratégiques nationaux puis enfin dans les programmes opérationnels. Juste pour information : au niveau européen, les 27 cadres de références stratégiques nationaux des 27 Etats-membres ont déjà été adoptés. Nous attendons 335 programmes opérationnels pour le FEDER. Aujourd'hui nous avons reçu la quasi-totalité de ces programmes et environ deux tiers des programmes FEDER sont déjà adoptés. La situation de la France est assez favorable puisque nous prévoyons d'adopter 29 programmes opérationnels sur 31 avant la fin de l'année. Comme vous le savez, le programme FEDER pour la Région Centre a été adopté le 8 août dernier. Le cadre de références stratégique pour la France, adopté le 4 juin 2007, place la promotion de l'innovation et de l'économie de la connaissance comme la première priorité pour l'Objectif « Compétitivité régionale et emploi ».

L'innovation : une priorité dans les programmes européens

La Commission a trouvé très encourageant que la France se soit ainsi clairement engagée dans une politique active de soutien à l'innovation, afin de répondre au défi de la compétitivité internationale. En effet, la croissance et la compétitivité dépendent fortement de la place de l'innovation dans l'économie. Or la France doit renforcer sa stratégie et ses moyens en matière d'innovation, car elle se situe en position moyenne en Europe. C'est le cas par exemple pour la part des investissements privés par rapport aux investissements publics en matière de recherche, pour l'innovation non technologique et pour la formation tout au long de la vie. Mais l'innovation a aussi besoin d'un ancrage régional. Une évaluation récente sur l'innovation et la connaissance nous a montré que l'accent devrait être mis en premier lieu sur les atouts régionaux existants et sur les

potentiels pouvant être développés tout en prenant compte des tendances sectorielles et technologiques. Chaque région doit être en capacité d'identifier ses avantages compétitifs, de les comparer au niveau international et de s'organiser pour les exploiter et les valoriser. Malgré la présence en Région Centre d'importantes industries - c'est la 6^e région industrielle de France - et des principaux centres de recherche français, ainsi que des organismes d'enseignement supérieur, les disparités existent entre les différents territoires, auxquelles il faudra faire face. La Commission se réjouit donc que la Région Centre ait accepté la proposition de la DG REGIO d'inscrire dans le programme opérationnel un objectif visant à élaborer un partenariat, une stratégie régionale d'innovation solide. La Commission sera attentive tout au long du programme à la validation de cette stratégie par le partenariat régional et à sa traduction opérationnelle.

Le développement durable : une seconde priorité dans les programmes européens

L'importance accordée à l'innovation ne doit pas non plus faire oublier la nécessité de développer des politiques durables pour répondre notamment aux questions du changement climatique, d'émissions de gaz à effet de serre et à l'épuisement des ressources fossiles. A cet égard, la Commission se réjouit que les aspects liés à l'efficacité énergétique, à la promotion des transports urbains propres, à la protection et la valorisation de l'environnement, soient inscrits dans le programme Centre.

Une approche différente à la génération précédente des programmes européens

Je voudrai faire ici une précision importante en ce qui concerne l'innovation. L'innovation ne se limite pas seulement à l'innovation technologique de pointe. Je sais qu'il existe une crainte dans certains territoires ruraux de la région d'être les grands perdants du nouveau programme FEDER. A cette crainte j'ai envie de répondre : lisez le programme « Centre ». Vous y verrez qu'un nombre important de dispositifs sont accessibles voire sont même conçus en faveur de ces territoires ruraux : l'accessibilité au Haut Débit, le soutien à la création de l'activité, le soutien aux PME et aux TPE artisanales et commerciales, les services aux populations, et bien d'autres aspects encore. Mais c'est l'approche qui est différente, différente de ce que vous avez connu jusqu'ici. En ce qui concerne l'*earmarking*, c'est-à-dire le fléchage des dépenses en lien avec la stratégie de Lisbonne, la France a, dans le cadre de références stratégique national, affiché la volonté d'atteindre le seuil de 60 % pour les régions « Convergence » et 75 % pour les régions « Compétitivité et emploi », FEDER et Fonds Social confondus. Même si les négociations de tous les programmes ne sont pas encore terminées, on peut d'ors et déjà affirmer que ces seuils prévisionnels pour la France seront atteints et même dépassés. Pour la Région Centre, je voudrais souligner le score honorable que réalise le programme FEDER puisque les dépenses « *earmarkées* » atteignent 65 %, ce qui correspond à une position moyenne dans la fourchette où s'échelonnent les programmes FEDER français. Je tiens à féliciter le partenariat régional et ce d'autant plus que nous sommes conscients de l'effort que cela a nécessité. Si on fait une simulation et on l'applique un fléchage similaire sur le programme 2000-2006, on n'aurait pas atteint un seuil de 36 %. Bien entendu ces seuils sont prévisionnels ; là aussi nous resterons très attentifs à la concrétisation de ces attentions tout au long de la mise en œuvre du programme. Car les tentations pourraient être grandes sous la pression du dégageant d'office, notamment de renoncer, au moins temporairement, aux projets dont la plus-value est certes avérée mais dont le montage est complexe et délicat, au profit d'opérations financièrement plus gourmandes et plus faciles.

La nécessité d'un partenariat régional fort

Mais attention, dans les discussions qui s'engagent déjà sur l'après 2013, c'est sur les réalisations concrètes, c'est sur leur impact pour la compétitivité des territoires que nous

serons tous jugés, y compris sur l'avenir d'une politique de cohésion après 2013. En région Centre comme ailleurs, une des clefs de la réussite des programmes sera le partenariat. Le renforcement du partenariat régional est un autre point très important de la nouvelle politique de cohésion. La conduite des programmes des fonds structurels pour la période 2007-2013 doit pouvoir s'appuyer sur un partenariat solide et élargi au-delà du partenariat institutionnel. Pour réussir, une stratégie de développement régional doit être définie et adoptée par les différents acteurs qui agissent sur un territoire. Il faut organiser ces acteurs, les faire échanger leurs avis, les faire coopérer, les faire confronter leurs idées et leurs pratiques. Dès lors, la composition du Comité de suivi devra traduire ces partenariats renforcés, non seulement en tant qu'acteur public et institutionnel mais également en associant les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. La Commission souhaite par ailleurs que la nature des débats au sein du comité de suivi prenne une allure beaucoup plus stratégique. Cette journée de lancement des programmes européens représente une nouveauté par rapport aux périodes précédentes. Elle témoigne également de l'importance attachée par la Commission et par la France à l'information et à la communication dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens. L'information et à la communication ne sont pas seulement une obligation. C'est d'abord et surtout un enjeu majeur. Une bonne information sur les réalisations doit prouver aux citoyens que l'Union est proche de ses besoins et de ses problèmes. Les autorités françaises envisagent de faire de cette nouvelle période de programmation beaucoup plus et mieux dans le domaine de la communication, comme le prouve d'ailleurs le plan de communication interministériel élaboré par la France. Nous espérons que la Région Centre se dotera d'un plan de communication ambitieux, à la hauteur des engagements du programme opérationnel. Pour conclure ces quelques mots de présentation des objectifs de la politique de cohésion et du FEDER, je souhaite attirer votre attention sur le fait que chaque échelon (européen, national, régional et local) a un rôle à jouer dans le cadre du partenariat pour rendre les territoires plus compétitifs, fournir aux travailleurs des emplois de meilleure qualité et contribuer au développement et à la diffusion des nouvelles technologies qui seront à la base du développement économique de demain.

L'approfondissement du partenariat, une meilleure adaptation de la gouvernance, ainsi qu'un suivi stratégique régulier des priorités de Lisbonne, comme dans le cas de l'innovation, sont autant de pistes à suivre pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes. Je vous remercie.

Le FEADER
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
en région Centre pour la période 2007-2013

Animateur :

Merci beaucoup Madame Carvalho (applaudissements). On va détailler maintenant les trois fonds principaux tels qu'ils vous ont été présentés par les différents acteurs qui sont venus ici. On va commencer avec l'agriculture et avec le FEADER. On va commencer à la faire de manière assez pédagogique à travers un petit film de présentation puis Madame Chmitelin viendra répondre à nos questions et nous donner les détails des ambitions qu'on peut avoir autour de l'agriculture.

Film sur un projet bâtiment d'élevage cofinancé par le FEOGA en 2000-2006

Voilà pour présenter le FEADER et pour rentrer dans le détail : Madame Chmitelin, Directrice régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt. Nous allons ensemble détailler tout cela.

Madame Carvalho a insisté sur un point que j'ai trouvé très intéressant : il ne faudrait pas que les territoires ruraux aient peur d'être les victimes du nouveau programme. Et vous êtes garante d'une certaine manière qu'ils ne seront pas les victimes du nouveau programme.

Madame Chmitelin :

On va faire en sorte surtout d'accompagner ces territoires pour faire en sorte qu'ils soient encore plus compétitifs demain qu'ils ne le sont déjà aujourd'hui.

Animateur :

Alors, priorité régionale, quelles sont les grandes priorités que vous voulez définir dans l'application de nouveau plan FEADER puisque c'est comme cela que ça s'appelle.

Madame Chmitelin :

Le FEADER, Fonds européen agricole pour le développement rural, puisque c'est l'acronyme FEADER qui regroupe ces mots... En fait sa mobilisation va concerner un champ très large puisque au travers de la mobilisation de ce fonds, on va conduire un certain nombre d'actions en faveur de la compétitivité économique des secteurs agricoles et forestiers. Il ne faut pas oublier l'agriculture mais la forêt aussi. L'amélioration de la protection de l'environnement et on sait à quel point notre région est riche en matière d'environnement puisqu'on a la plus grande zone NATURA 2000 européenne par la Sologne qui est située en région Centre.

Animateur :

Comment les agriculteurs dans leurs pratiques quotidiennes peuvent aussi aller plus loin dans la protection de l'environnement ? On va le voir tout à l'heure avec un témoignage.

Madame Chmitelin :

Oui, on va le voir effectivement au travers du soutien aux mesures agro-environnementales dans les pratiques agricoles. Et puis il y a aussi toutes ces actions qui consistent à *améliorer la qualité de vie et le développement économique des zones rurales* : favoriser l'accueil touristique, favoriser également tous les services en milieu rural pour que ces territoires vivent, pour qu'ils soient encore accueillants et puissent se développer.

Animateur :

Pour que les choses soient bien claires : ce n'est pas le projet en lui-même qui est important, évidemment que le projet est important. Mais j'ai envie de dire que c'est plus les conditions de sa réalisation. Tout est ouvert. Vous êtes ouverte, ouverts, à toutes les propositions mais il faut qu'il y ait des conditions de réalisation qui soient bien précises ?

Madame Chmitelin :

Alors, on a un champ très large puisqu'on va de la compétitivité à l'environnement en passant par l'accueil en milieu rural et le développement touristique. Mais on s'est attaché avec le partenariat, puisqu'à cotés des fonds européens, on mobilise des crédits nationaux à hauteur non négligeable. On a *148 millions d'euros de crédits communautaires FEADER* qui sont mobilisés pour le développement de ces actions, et à côté de cela, on a quand même *227 millions d'euros de crédits nationaux*. Ce sont des crédits de l'Etat mais aussi des crédits du Conseil régional et d'un certain nombre de Conseils généraux qui viennent appuyer les politiques qui sont développées.

Animateur :

Et là, on a une clé très importante que l'on va d'ailleurs détailler sur les trois fonds qui sont ici représentés. C'est le fameux *effet de levier*. Il faut qu'il y ait une cohérence générale de l'ensemble des politiques et des projets pour arriver à cet effet de levier.

Madame Chmitelin :

Exactement. C'est la raison pour laquelle on essaye de ne pas trop disperser non plus les financements. On essaye de mettre nos actions, les actions qui vont être soutenues dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER, en cohérence avec les orientations qui ont été définies dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, ou bien dans les actions qui ont été définies par le Conseil régional au travers de son Schéma régional de développement économique et social. Donc on essaye de mettre tout cela en cohérence. On a déterminé un certain nombre de priorités au travers des axes que j'ai cité précédemment.

Animateur :

Allez y. Détaillez les.

Madame Chmitelin :

En particulier, pour la compétitivité des filières agricoles et forestières, on va accompagner tout ce qui concerne *les investissements d'exploitation*. Le reportage que l'on vient de voir en est une parfaite illustration. On va accompagner *la formation* : formation des agriculteurs, formation des forestiers. On va accompagner aussi tout ce qui concerne *la valorisation des produits issus de l'agriculture* au travers des aides aux industries agroalimentaires puisque le Conseil régional intervient en complément du FEADER pour la valorisation parce que produire des matières agricoles, on sait faire - on

est la première région céréalière européenne ici en région Centre -, mais la valoriser cette matière première pour en tirer le bénéfice pour la région, là on a encore des progrès à faire et c'est pour cela que les aides aux industries agro-alimentaires ont été développées. Sur *la protection de l'environnement*, c'est tout ce qui concerne le développement et la mise en place de mesures agro-environnementales, ce que l'on appelle les MAE (Mesures Agro-Environnementales), pour préserver les ressources naturelles que ce soit la biodiversité ou que ce soit l'eau. On a des ressources en eau qui sont fragiles et qu'il convient de protéger. On sait que les pratiques agricoles peuvent avoir un effet néfaste sur ces ressources et c'est la raison pour laquelle il faut pouvoir accompagner les agriculteurs pour compenser les pertes de revenus liées à la mise en œuvre de ces pratiques, de ces mesures agro-environnementales.

Animateur :

En termes d'interlocuteurs, cet effet de levier peut inquiéter quand même ceux qui voudraient se tourner vers les fonds européens dans le sens où il faut peut-être multiplier les interlocuteurs. Est-ce qu'aujourd'hui justement, et c'est peut-être là aussi une nouvelle clé de ce programme, la région et les acteurs régionaux ont entre les mains tous les outils et tous les leviers de décision nécessaire.

Madame Chmitelin :

Oui, alors on a décliné, si vous voulez, ce programme en région Centre au travers d'un document régional de développement rural qui a été largement diffusé et qui reprends l'ensemble des actions qui peuvent être développées autour des priorités que j'ai citées et qui précisent bien qu'elles sont les conditions qu'il faut remplir et où s'adresser. Je pense que cet après-midi, autour des différents ateliers, vous reviendrez assez en détail sur la manière dont les porteurs de projet, à qui ils pourront s'adresser. On a essayé de faire ça de manière aussi claire que possible. On a eu des discussions extrêmement approfondies avec le partenariat. On a travaillé dans un bon esprit de coopération avec le Conseil régional et les autres collectivités territoriales pour faire en sorte que ces fonds communautaires servent vraiment à cette région et améliorent encore la situation.

Animateur :

Il y a une attente en tout cas. On peut être surpris par le fait que cette salle soit pleine et même plus que pleine puisqu'il y a des gens qui restent debout pour vous écouter. Vous êtes consciente de cette attente? Madame Carvalho, toute à l'heure aussi, nous disait qu'elle était consciente de cette attente. Il y a une responsabilité, il y a, je n'ai pas envie de le dire mais presque, il y a un poids sur vos épaules Madame Chmitelin, quand même quand on démarre ce nouveau programme.

Madame Chmitelin :

Sur mes épaules... Je ne suis pas la seule justement. On est plusieurs partenaires. Et je pense surtout c'est un poids sur les épaules des porteurs de projet parce que c'est eux qui vont faire que ce programme sera une réussite.

Animateur :

On a quelques exemples concrets peut-être du précédent programme. Même si les choses ne sont pas comparables, quelques exemples concrets qui pourraient nous permettre, et cela sera détaillé dans les ateliers cette après-midi, d'aller voir...

Madame Chmitelin :

Alors je pense que déjà on a eu une très belle illustration avec ce jeune agriculteur que l'on a vu, qui s'est installé et qui a *modernisé son exploitation* et qui en plus construit une très belle installation en bois grâce aux fonds européens et à l'appui que lui ont apporté ces fonds européens :

- qui vont lui permettre d'abord d'alléger sa charge de travail, parce que être agriculteur aujourd'hui ce n'est pas forcément très simple en particulier quand on est éleveur,
- qui va donner des conditions d'hébergement à ces animaux qui vont répondre aussi aux attentes de la société en termes de bien-être animal. C'est quelque chose qui est important qui va lui permettre de produire des animaux qui vont être de bonne qualité.

A côté de cela, il n'y a pas que l'agriculture qui bénéficie du Fonds européen agricole pour le développement rural puisqu'aussi, au travers de ce fonds, on peut aider des communes, des maires de petites communes rurales qui souhaiteraient installer une *halte-garderie*. Vous savez que ces petites communes rurales accueillent souvent des jeunes couples qui trouvent une qualité de vie qu'ils ne retrouvent pas en ville. Mais ils sont souvent confrontés à des difficultés quotidiennes pour des choses aussi banales que faire garder leurs enfants. Et donc on a des exemples assez précis d'un maire d'une petite commune rurale qui avait un projet d'installation d'une halte-garderie, un projet qui était, somme toute, assez raisonnable puisqu'il se montait à 110 000 euros. Il s'est tourné vers le Conseil régional qui a trouvé que ce projet était compatible dans le cadre de son Contrat de Pays et qui lui a apporté une aide substantielle de 30 000 euros et le FEADER va pouvoir venir en complément de cette aide nationale à hauteur de 44 000 euros, permettant ainsi à cette petite mairie de développer ce projet en faveur des habitants des zones rurales.

Animateur :

Voilà. C'est cela. On va bien au-delà du désenclavement. C'est vraiment la vie quotidienne aujourd'hui des habitants de ces zones qui peuvent être concernés par ces fonds européens. Merci beaucoup Madame Chmitelin. Merci de nous avoir expliqué tout cela.

On va justement rentrer dans le concret de ce que peuvent être de bonnes pratiques environnementales avec Henri Frémont qui est un agriculteur du Lochois qui est avec nous. J'invite Monsieur Frémont à venir nous rejoindre. Bonjour Monsieur Frémont. Venez avec moi Monsieur Frémont. D'abord je vais vous laisser vous présenter. Vous parlez évidemment en votre nom propre, mais vous parlez également au nom d'un groupement d'activités agricoles.

Monsieur Frémont :

Bonjour à tous. Moi je suis agriculteur dans le sud-est du département d'Indre-et-Loire, sur le canton de Montrésor à côté de Loches pour ceux qui connaissent. On m'a demandé aujourd'hui de présenter le projet que l'on a mis en place cette année vis-à-vis des mesures agro-environnementales. Tout d'abord, je voudrai...

Animateur :

Le nombre d'exploitations que vous représentez aujourd'hui Monsieur Frémont ? Je crois que c'est 180 exploitations...

Monsieur Frémont :

Donc un GDA. Je vais d'abord dire ce qu'est un GDA. C'est un Groupement de Développement Agricole. C'est une association loi 1901. Il y a des exploitations qui sont adhérentes. Sur notre GDA, on a 180 exploitations adhérentes, ce qui représente à peu près 2/3 des exploitations du secteur. Qu'est ce qu'on fait à l'intérieur de ce GDA ? On a un conseiller agricole qui est mis à disposition par la Chambre d'agriculture. Il a deux rôles. Un rôle qui est technique : il nous aide à faire les bons choix technico-économiques sur nos exploitations. Donc le principal travail depuis une quinzaine d'années a été la réduction des intrants (produits phytosanitaires et fertilisation). Il y a une deuxième partie du travail que nous on réalise dans notre GDA. La première partie, on retrouve ça un peu dans tous les GDA, mais dans la deuxième partie, il y a des thèmes un peu plus spécifiques en fonction des territoires. Nous sur notre territoire c'est une animation de territoire. On a toujours voulu une animation importante de ce territoire. C'est comme cela que l'on a réussi à mettre en place environ 90 CTE ou CAD dans les anciens...

Animateur :

Il faut nous dire ce que c'est...

Monsieur Frémont :

Alors CTE, c'étaient les Contrats territoriaux d'exploitation. Les CAD, c'étaient les Contrats d'agriculture durable. Donc c'étaient différents échelons, c'étaient toujours des financements via des financements européens et des politiques nationales, qui tous les deux ou trois ans changent.

Animateur :

Est-ce qu'in peut, Monsieur Frémont, raconter assez concrètement en quoi les fonds européens vous ont aidé à modifier vos pratiques. Donc, juste un mot d'abord, vous n'avez pas bien évidemment attendu les fonds européens pour réfléchir à cela. C'est-à-dire que vous êtes, vous agriculteur, conscient qu'il va falloir changer un certain nombre de pratiques et essayer d'économiser l'environnement. On doit tous s'y mettre et les agriculteurs doivent s'y mettre aussi. C'est votre conviction première. C'est un peu ça l'idée ?

Monsieur Frémont :

C'est un peu le travail que l'on réalise déjà au GDA depuis plus de 15 ans. Donc ça a été les réductions d'intrants comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Ça a été la mise en place des CTE et CAD. Ça a été aussi... On a tout un programme où on travaillé autour de la mise en place de petits collinaires. Nous ce que l'on appelait des petits collinaires c'est des retenues d'eau. C'était pour aider des exploitants laitiers par exemple, des éleveurs laitiers, pour les aider à réduire leur surface de maïs et faire plutôt de l'herbe à la place. Mais comme on est quand même dans un secteur où il ne tombe par forcément beaucoup d'eau l'été. Donc l'idée c'était de sécuriser quelques hectares de maïs ensilage et de faire plus d'herbes à côté. Donc ça c'était un autre programme. On a aussi en ce moment...

Animateur :

L'action concrète du FEADER si on rentre directement... L'action concrète du FEADER aujourd'hui, ce que l'on vous donne en aides financière parce qu'il faut bien parler de cela.

Monsieur Frémont :

Pour le projet du FEADER, notre territoire est dans une zone à enjeu prioritaire sur les produits phytosanitaires. Il fallait absolument construire un projet autour de cet enjeu. Par rapport à cela, après *on s'est servi des MAE (mesures agro-environnementales)*. La différence avec ce qu'il y avait avant c'est que l'on fabriquait notre MAE à partir de briques élémentaires. Nous on a fabriqué deux MAE principales. Une pour les surfaces céréalières. C'est une MAE qui s'appelle « Limitation des produits phytosanitaires hors herbicides ».

Animateur :

Et là on vous donne 90 euros par hectare, c'est cela ?

Monsieur Frémont :

C'est cela. Donc concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Ça veut dire que les agriculteurs s'engagent sur 5 ans à réduire leur nombre homologué de doses de matières actives de 50 % la quatrième et la cinquième année.

Animateur :

Et sur l'élevage ?

Monsieur Frémont :

Et sur l'élevage, c'est une mesure « Herbes ». Ce sont des mesures un peu plus connues où c'est la limitation de la fertilisation à 60 unités. Voilà les deux actions que l'on a mises en place chez nous.

Animateur :

Madame Chmitelin, si je vous donne juste un mot de réaction. On est exactement dans le cadre de ce que vous allez chercher à développer ?

Madame Chmitelin :

Oui. C'est un exemple parmi d'autres mais bien évidemment les MAE et au travers de ce qui vient d'être décrit par Monsieur Frémont, c'est tout à fait ce que l'on pousse, qui est dans la logique de la volonté nationale d'améliorer l'environnement et en particulier dans notre région où on a des territoires remarquables, à la fois en termes de biodiversité et de ressources en eau, qu'il convient de préserver.

Animateur :

On va peut-être demander justement dans la salle au représentant de la Commission européenne en ce qui concerne l'agriculture qui est là. Madame Faivre, est-ce que vous êtes là et est-ce que vous m'entendez ?

Vous êtes représentante de la Direction générale de l'Agriculture à la Commission européenne. Un mot de commentaire sur ce que l'on vient d'entendre. Est-ce que l'on est, j'espère, dans le cadre de ce que vous voulez développer à travers ce nouveau programme ?

Madame Faivre :

Oui effectivement. Je crois que cela a été bien dit par la représentante de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt. Je crois que ce qui est important pour la période qui s'ouvre 2007-2013 au titre du FEADER, le Fonds pour le développement rural, pour un développement durable rural et qui est au titre du deuxième pilier de la PAC - il faut quand même le rappeler -, c'est d'abord une intervention qu'on voudrait plus lisible et donc de favoriser notamment ces interventions environnementales et de valoriser cela. Vous savez que sur la période 2000-2006, il y avait deux fonds qui intervenaient : le FEOGA. Sur la période 2007-2013, on a la chance d'avoir un seul fonds dédié au développement rural.

Ce fonds a aussi le bénéfice d'être organisé avec une structuration en 4 axes qui a été évoquée :

- un axe en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture,
- un axe en faveur de l'espace rural en général,
- un axe en faveur des activités économiques des zones rurales,
- un axe 4 LEADER sur lequel je voudrais dire un petit mot parce que c'est quand même une innovation de cette programmation. Le programme LEADER sur 2000-2006 et les programmations antérieures, on le connaissait déjà. Mais la grande nouveauté est l'intégration de LEADER dans le développement rural et donc des projets LEADER qui vont pouvoir s'appuyer sur les 3 premiers axes et donc sur les 3 premiers objectifs dédiés au développement rural.

Cette nouvelle programmation, c'est aussi et ça a déjà été évoqué par Madame Carvalho, est aussi une approche plus stratégique. Il y a un plan stratégique national qui recouvre l'ensemble de la stratégie de la France comme de chacun des Etats membres pour la période 2007-2013. Cette stratégie, même si elle va pouvoir évoluer sur la période, est déclinée ensuite en programme. Pour la France, nous sommes ici dans le cadre du programme du développement rural hexagonal et on a aussi des programmes pour les DOM et pour la Corse.

Une autre particularité de cette programmation est le partenariat renforcé. Je crois que la manifestation d'aujourd'hui en est une très belle illustration. Il faudra que ce partenariat renforcé soit bien présent également pour toute la mise en œuvre de la programmation et sur chacun des fonds.

Un dernier mot sur cette programmation pour le développement rural. Le FEADER est évidemment le fonds dédié au développement rural. Pour autant les zones rurales, puisqu'il n'y a plus de zonage, bénéficie également de l'intervention des autres fonds du FEDER et

du FSE. Ce qui importe finalement sur ces années à venir est de bien réfléchir à la complémentarité et à la synergie des trois fonds pour les zones rurales.

Animateur :

Comme le disait Madame Carvalho, il n'est pas question que les zones rurales aient peur d'être laissées à l'écart de ce nouveau programme.

Monsieur Frémont, juste une petite question très courte. Vous avez là des interlocuteurs. Est-ce qu'ils sont à votre écoute et à votre niveau ? Est-ce que c'est simple de discuter aujourd'hui avec l'Europe ?

Monsieur Frémont :

Nous, on ne discute pas beaucoup avec l'Europe.

Animateur :

Si. Ce sont des interlocuteurs que vous avez là. Elle est là l'Europe.

Monsieur Frémont :

On discute avec la DRAF, avec nos DDA. On peut dire que les discussions sont simples. On peut parler franchement et chacun peut apporter ses thématiques. Un moment donné, il faut bien que les problématiques, aussi bien des producteurs, des agriculteurs et la problématique de l'administration arrivent à aller dans le même sens et arrivent à trouver des solutions. Oui, je pense qu'on peut dire que l'on finit toujours par trouver des solutions.

Animateur :

Globalement ça marche ?

Monsieur Frémont :

Oui, globalement ça marche. On n'est pas toujours content...

Animateur :

Il paraît que la perfection n'est pas de ce monde.

Monsieur Frémont :

Voilà. On va dire ça comme cela. Il y a des choses dommageables que l'on ne puisse pas faire avancer.

Animateur :

Merci Monsieur Frémont.

Le FSE - Fonds Social Européen - en région Centre pour la période 2007-2013

Animateur :

On va peut-être détailler maintenant. On a vu ce qu'il en ait du FEADER. On va aller sur le deuxième fonds que l'on va vous détailler ce matin avant de rentrer plus en détail dans les ateliers de l'après-midi. C'est le FSE. Là encore, comme pour le FEADER, on va vous présenter un petit film qui va nous permettre de rentrer dans le vif du sujet.

*Film sur un projet de VAE cofinancé par le FSE en 2000-2006 dans les laboratoires
Chemineau*

Animateur :

Voilà pour le Fonds social européen. Et pour en parler, Monsieur Jeantelet et Monsieur Jean-François Mézières vont venir nous rejoindre. Monsieur Jeantelet, c'est à vous que je donne le micro puisque c'est vous qui allez commencer. Donc Daniel Jeantelet, Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. On va ensemble détailler la stratégie régionale.

Je crois que le premier point que vous voulez mettre en avant, Monsieur Jeantelet, est la nécessité que vous avez et la possibilité que le FSE vous donne d'accompagner ce que vous appelez les mutations économiques, c'est-à-dire, on l'a vu dans le film, ce sont des gens qui sont en entreprise mais qui ne doivent pas se reposer, j'ai presque envie de dire, sur leurs lauriers et qui doivent évoluer au sein de leur entreprise. Vous voulez justement donner les moyens aux entreprises de les faire évoluer.

Monsieur Jeantelet :

Tout à fait. C'est une des grandes priorités. C'est une priorité que l'on retrouve d'ailleurs dans le cadre d'un des grands projets du Contrat de projet Etat-Région et c'est également une des grandes priorités de l'action de l'Etat. Donc il y a une cohérence globale. On parle de *mutations économiques* dans l'esprit de la plupart. Il s'agit essentiellement des licenciements économiques, des difficultés etc. La notion de mutations économiques est une notion beaucoup plus large. Il faudrait d'ailleurs parler des mutations économiques, technologiques, démographiques parce qu'il s'agit effectivement d'un tout. La région Centre est une région particulièrement industrielle, cela a été évoqué tout à l'heure. C'est la 6^{ième} région française sur le plan industriel. Elle est d'autant plus en risque compte tenu des mutations en cours. Il faut absolument *préparer les entreprises et leur personnel à prendre en compte ces évolutions*. Par ailleurs, il y a des évolutions démographiques. Une étude qui a été faite il y a deux ans par les services d'études de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle montre que dans un certain nombre de branches le nombre de départs potentiels à la retraite d'ici à 2014 est compris entre 30 et 45 % des effectifs.

Animateur :

Donc il y a une forme d'urgence régionale ?

Monsieur Jeantelet :

Tout à fait.

Animateur :

Les outils que vous avez justement à votre disposition pour faire un diagnostic parce qu'on en est là ?

Monsieur Jeantelet :

Il faut d'abord, afin de prendre en compte ces mutations économiques, il faut être capable de les appréhender, de les identifier. Il y a effectivement des problématiques qui sont spécifiques au niveau des branches mais il y a également des problématiques de territoire. Il faut être capable de les appréhender, de les comprendre de façon à pouvoir construire des projets. Il y a effectivement un certain nombre d'outils, un certain nombre d'observatoires qu'il convient de faire travailler ensemble. Il y a un outil en particulier au niveau de la région Centre qui est un outil qui a été co-construit par l'Etat et le Conseil régional, le groupement d'intérêt public ALPHA Centre dont c'est une des missions que de travailler sur l'appréhension des problématiques.

Animateur :

Le Fonds social européen, en quoi est-ce qu'il intervient ?

Monsieur Jeantelet :

Il intervient en complément des interventions nationales. Il permet d'intervenir de façon plus massive.

Animateur :

On retrouve là cet effet de levier très important.

Monsieur Jeantelet :

C'est l'effet de levier dont d'autres ont parlé et qui apparaît de façon assez caractéristique dans le cadre du Fonds social européen et notamment des mutations économiques puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, on retrouve les grandes politiques à la fois de l'Etat, de la Région et les politiques co-pilotées par l'Etat et la Région.

Animateur :

Quelles sont les politiques concrètes pour appréhender ces mutations économiques que vous voulez aujourd'hui promouvoir grâce au fonds européens et évidemment au partenariat de l'ensemble des fonds de l'Etat ?

Monsieur Jeantelet :

C'est assez largement la prise en compte du *développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*. C'est quelque chose qui est encore peu développée notamment dans les PME et dans les très petites entreprises. Les chefs d'entreprise ont souvent l'œil rivé sur le carnet de commande.

Animateur :

C'est-à-dire qu'ils anticipent les mutations de leur marché. Il faut qu'ils anticipent aussi les mutations nécessaires de leurs salariés ?

Monsieur Jeantelet :

En effet, les mutations nécessaires de leurs salariés en termes de compétences mais également ils anticipent les évolutions démographiques.

Animateur :

Et en cela ils ont des besoins en ressources humaines ?

Monsieur Jeantelet :

Tout à fait. Il y a effectivement globalement dans les entreprises et, comme je le disais tout à l'heure, dans les petites et moyennes entreprises un besoin considérable à ce niveau là.

Animateur :

Et vous, vous êtes prêt à essayer de pousser au maximum des pratiques innovantes en termes de relations humaines ?

Monsieur Jeantelet :

Absolument.

Animateur :

Est-ce que l'on peut avoir quelques exemples ?

Monsieur Jeantelet :

A travers les relations, nous avons donc les branches professionnelles. On travaille le plus souvent avec les branches professionnelles. On travaille avec les OPCA, les organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle. On fait en sorte d'ajouter cette dimension gestion de ressources humaines dans les travaux de ces instances. Et puis il y a également les pôles de compétitivité et les pôles régionaux de développement économique où il est important de mettre également un volet ressources humaines.

Animateur :

Alors, deuxième point, les licenciements économiques. Il y a tout ce volet, que l'on a vu, de mutations économiques dans l'entreprise et donc d'anticipation et puis il y a la réaction face au licenciement économique. C'est le deuxième axe.

Monsieur Jeantelet :

Oui, bien évidemment, l'objectif est *d'anticiper et d'éviter les licenciements économiques*, de faire en sorte que les mutations se fassent sans licenciement. Mais malheureusement, il y a un certain nombre d'hypothèse où il y a licenciement. Il convient d'*accompagner le reclassement des salariés*. Le fonds social européen intervient en complément des fonds nationaux, notamment sur... Il y a un exemple dans la région sur Romorantin. Quand MATRA a fermé, le contrat de site qui a été financé assez largement par les fonds européens a permis de reclasser un nombre tout à fait considérable de salariés.

Animateur :

Cela nous amène à la formation. Jean-François Mézières, vous êtes Directeur général délégué en charge de la formation et de l'éducation au Conseil régional. Vous aussi il y a une part de diagnostic quand même, de constat qu'il faut faire sur l'état de la formation dans la région.

Monsieur Mézières :

L'état de *la formation*, je dirai plus largement l'état des qualifications, des compétences des gens qui travaillent sur le territoire régional dans les entreprises, dans les établissements publics. Globalement, vous disiez qu'il ne faut pas se reposer sur ses lauriers, je commencerai par dire encore faut-il en avoir. C'est le niveau de formation initiale bien sûr. Et puis la formation n'est pas uniquement d'aller apprendre. On vient de le voir. Cela se vit tout au long de l'existence dans l'entreprise notamment ou sur le lieu de travail. Tout ce que l'on apprend c'est chaque jour dans le travail et parfois, c'est le cas de la mutation économique qui n'a pas été anticipée et donc le choc de la rupture où là il se trouve que ce que l'on sait faire finalement n'est pas demandé par le marché du travail. Donc il faut apprendre à faire autre chose pour pouvoir se réinsérer et se réintégrer.

Animateur :

Et c'est là où vous avez besoin de beaucoup de souplesse, Monsieur Mézières ? Vous insistez beaucoup là-dessus ?

Monsieur Mézières :

Beaucoup de souplesse parce que je crois que de plus en plus il faut que la formation et les politiques de ressources humaines de manière plus générale s'adaptent à chaque personne, à la stratégie de l'entreprise, ce que vous venez de dire. S'il n'y a pas une réponse formation rapide, quand on a un marché dans trois mois, il ne faut pas que les salariés soient qualifiés dans neuf mois. Quand une entreprise recherche à embaucher, il ne s'agit pas là aussi de trouver des qualifications pendant des mois et des mois. Et bien sûr, pour une personne qui est demandeur d'emploi, bien évidemment l'envie est de retrouver du boulot, ce n'est pas l'envie de faire des formations à n'en plus finir.

Animateur :

Est-ce que là, le fonds social européen vous donne suffisamment de souplesse pour réagir ?

Monsieur Mézières :

Je crois qu'il est en appui de nos politiques. C'est déjà à nous d'être souple ou de l'être un peu plus pour vraiment à ces besoins et surtout à cette réactivité. Je crois que globalement nos appareils de formation n'ont pas cette souplesse, cette réactivité, cette capacité à individualiser. Là on voit des axes de progrès très forts pour les prochaines années.

Animateur :

L'autre élément important sur lequel je voulais que vous réagissiez, dans le cadre de ce nouveau programme, ce que l'on appelle la fin du zonage c'est-à-dire cette idée qu'il ne s'agit plus de mettre à niveau les territoires à travers l'Europe, mais bien d'essayer de

pousser l'Europe entière vers plus de compétitivité et plus de connaissances. Est-ce que là, ça peut changer quelque chose pour vous ?

Monsieur Jeantelet :

Je ne pense pas que cela change grand-chose. L'ensemble des territoires de la région se trouve situé sur un même plan.

Animateur :

Il y a un dernier point, Monsieur Jeantelet, sur lequel il faut insister. C'est la lutte contre toutes les formes de discriminations. Est-ce là aussi un point important ?

Monsieur Jeantelet :

Un des grands objectifs du Fonds social européen est de *renforcer la cohésion sociale*, donc favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations. C'est l'axe 3 du programme opérationnel. Dans le cadre de ce volet cohésion sociale, il convient de favoriser l'ensemble des outils qui permettent précisément d'assurer cette cohésion sociale. Il s'agit des entreprises d'insertion, de l'ensemble des structures d'insertion. Mais il s'agit également de soutenir notamment la formation de bénéficiaires de contrats aidés, d'appuyer les politiques des communes ou structures intercommunales dans le cadre des plans locaux d'insertion par l'économie, ce que l'on appelle les PLIE. Et puis également soutenir les politiques des départements en faveur notamment de bénéficiaires du RMI dans le cadre des programmes départementaux d'insertion. Cela est un des aspects important. Et puis il y a des publics qui sont en situation très difficiles, très particulières. Ce sont les travailleurs handicapés, les personnes qui sont en situation d'illettrisme, les personnes sous main de justice. Pour tous ces publics là, il existe effectivement des interventions particulières.

Animateur :

Des moyens d'intervenir avec le soutien du FSE. On n'a pas donné le montant global du FSE mais c'est 140 millions d'euros.

Monsieur Jeantelet :

C'est 138, oui un peu moins que 140 millions d'euros. *138 millions d'euros*. La part importante est l'axe 1 qui concerne les mutations économiques avec 35 %. A noter que c'est une approche très volontariste, donc une politique très volontariste à la fois de l'Etat et de la Région puisqu'au niveau national cet axe 1 se situe plus au niveau de 20 %. Il y a une forte volonté...

Animateur :

Parce qu'il y a une forte industrie d'ailleurs, vous l'avez dit.

Monsieur Jeantelet :

Parce qu'il a des spécificités de la région puisque l'on a estimé qu'il fallait prendre en compte cet aspect là. L'axe 2 représente 25%. L'axe 3, celui que j'évoque, renforcer la cohésion sociale, représente 30 %. L'axe 4 est plus limité à 10%. Donc les moyens sont assez considérables.

Animateur :

Vous vouliez dire un mot autour de ce qui s'appelle l'axe 3, Monsieur Mézières.

Monsieur Mézières :

Pas uniquement l'axe 3 d'ailleurs. D'une manière plus générale d'un risque majeur pour notre région qui est le fait que vous savez aujourd'hui 250 000 à 300 000 personnes qui travaillent maîtrisent mal le socle fondamental de connaissances, les savoirs fondamentaux.

Animateur :

Et là on parle de la région ?

Monsieur Mézières :

On parle de la région. Sans parler de personnes qui sont en situation de quasi-illettrisme. Face à des technologies nouvelles, face à des changements de *process*, vous voyez que là il y a des fragilités qu'il faut réellement anticiper. ET puis à travers cela, mobiliser tous les acteurs du territoire. Quand on parle de formation tout au long de la vie, c'est justement faire en sorte qu'il n'y ait plus de rupture entre formation initiale/formation continue et dire tout simplement qu'un lycée est un outil pour un développement d'un territoire, ce que l'on oublie parfois.

Animateur :

On va rentrer un peu dans le détail avec un témoignage de Madame Christelle Gasnier qui doit être là avec nous et qui va monter sur scène. Bonjour Madame Gasnier. Vous êtes chargée de développement à l'OPCALIA Centre. Il faut d'abord, Madame Gasnier, que l'on précise ce qu'est l'OPCALIA de manière très rapide parce que l'on est d'ors et déjà très en retard et ensuite on va essayer de détailler vos attentes.

Madame Gasnier :

Bonjour. L'OPCALIA est un organisme paritaire collecteur agréé interrégional, interbranche et interprofessionnelle. Nous accompagnons les entreprises du territoire régional dans la mise en place des dispositifs de la formation tout au long de la vie mais également de valorisation des compétences et dans une réflexion de mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Animateur :

Vous êtes dans l'entreprise. Vous êtes les mains dans le cambouis de cet axe 1 que détaillait Monsieur Jeantelet il y a quelques instants. Anticiper les mutations économiques. Quelles sont vos attentes, Madame Gasnier ?

Madame Gasnier :

Vis-à-vis du FSE ?

Animateur :

Voilà. Vis-à-vis du nouveau Fonds social européen.

Madame Gasnier :

Les attentes vis-à-vis du Fonds social européen pour 2007-2013 sont bien sûr de :

- continuer notre accompagnement des mutations technologiques vis-à-vis des entreprises, notamment des salariés de bas niveau de qualification,
- pouvoir les accompagner individuellement comme on a pu le voir avec le laboratoire Chemineau,
- les accompagner à monter les dossiers, à gérer ces fonds européens. On n'en a pas encore parlé mais ces fonds sont une aide mais il faut pouvoir les gérer au niveau administratif et financier. C'est une gestion très lourde. Il ne faut pas l'oublier malgré tout.

Animateur :

Là on a l'impression qu'il va y avoir une simplification quand même de l'ensemble des procédures. C'est votre impression aussi ?

Madame Gasnier :

Notre impression et puis on a maintenant la programmation 2000-2006 qui est dernière nous qui, à l'époque, nous permettait un partenariat de gestion administrative et financière. J'espère que pour 2007-2013 nous allons passer sur un partenariat de projets.

Animateur :

On a une représentante de la Commission européenne. Dans une seconde, on lui posera la question.

Il y a, et on y reviendra avec l'innovation, vous aussi vous voulez plus de moyens pour anticiper. C'est presque le plus dur pour convaincre les institutions, les diverses institutions auxquelles vous avez à faire. C'est des moyens en termes de personnel aussi parfois pour pouvoir justement anticiper ces mutations.

Madame Gasnier :

Pour permettre d'anticiper et d'optimiser aussi l'utilisation de ces fonds. C'est de permettre aussi une ingénierie on va dire humaine de cette anticipation des mutations qui n'est pas forcément évidente, qui demande des temps de réflexion, qui demande on va dire un tâtonnement dans tout ce qui est procédure, mise en place de *process* et puis d'innovation. Donc c'est vrai que l'ingénierie semble très importante.

Animateur :

Il faut avoir les moyens de réfléchir. Et il faut avoir le temps de réfléchir et c'est ce qui est difficile. Un exemple juste, mais ça vaut le coup. Le travail des seniors par exemple maintenant c'est une problématique fondamentale pour l'ensemble de l'économie nationale et vous y avez-vous réfléchi il y a quelques années avec peut-être un petit coup d'avance.

Madame Gasnier :

On a commencé en fait en 2003 avec la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur un dispositif en partenariat avec l'ARACT Centre et puis nous avons continué notre réflexion par le biais d'un dossier EQUAL avec six régions OPCAREG sur les seniors dans l'entreprise. L'objectif était de disséminer les pratiques de formation et RH des seniors dans l'entreprise. Nous venons de finir le 30 novembre notre travail.

Animateur :

Vous espérez un peu plus de moyens pour pouvoir essayer de renouveler, de transformer un nouvel essai sur d'autres domaines.

On va essayer justement de voir avec Pascale Beauchamp qui doit être dans la salle et qui est la représentante de la Commission européenne en ce qui concerne l'emploi, la Direction générale de l'emploi à la Commission européenne. Pascale Beauchamp va nous détailler les réponses que l'on peut essayer d'attendre face à ces demandes. Madame Beauchamp, je voulais votre réaction globale à ce que l'on vient d'entendre.

Madame Beauchamp :

Effectivement, je voulais insister sur le caractère particulièrement ambitieux de la maquette de la région Centre en ce qui concerne le niveau crédit affecté à l'axe 1 « Anticipation des mutations économiques ». Je ne vais pas reprendre les différents axes parce qu'ils ont été très bien présentés. Donc je vais me limiter à deux points.

Cet axe 1 et la formation professionnelle en règle générale. Tout d'abord, je souhaiterais rappeler les recommandations - parce que vous n'êtes pas sans ignorer que les politiques économiques et d'emploi font l'objet d'examen par le Conseil européen - et donc je voudrais simplement rappeler, en les résumant très brièvement, les principales, les grandes recommandations en matière de politique d'emploi qui ont été faites à la France au cours des années récentes et dont on verra que le volet régional FSE région Centre répond très largement, me semble-t-il, à ces recommandations. Donc les recommandations sont les suivantes. Il a été recommandé à la France de renforcer l'anticipation des mutations économiques : d'améliorer les taux d'emploi en début et en fin de vie, de sécuriser les trajectoires professionnelles pour lutter contre la segmentation du marché du travail et la précarité et d'améliorer l'accès à la formation professionnelle. Cela est un point particulièrement important en relation avec l'adaptation aux mutations économiques. Filoména Carvalho l'a rappelé la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi met très fortement l'accent pour cette période de programmation des fonds structurels sur l'innovation et l'anticipation. La formation constitue un outil essentiel à cet égard puisqu'il est évident que les innovations, quelles soient technologiques ou non - il a été rappelé que les innovations étaient également sociales et démographiques - doivent être accompagnées d'un volet social et d'un volet humain sinon tous les changements technologiques et tous les changements induits par la mondialisation risquent de laisser en marge toute une fraction de la population et creuser des clivages entre les personnes qualifiées et ceux qui sont insuffisamment qualifiés. Il convient vraiment d'agir avec le Fonds social européen pour réduire les coûts d'ajustement avec toute la palette d'actions de l'axe 1 : développer l'anticipation des évolutions, préparer les salariés à ces évolutions, accompagner aussi socialement ceux qui subissent ces évolutions. Dans le cadre des négociations avec le Ministère du Travail, la Commission avait souhaité qu'il y ait une priorité plus marquée sur cet axe « Innovation et anticipation des mutations économiques ». Au final, c'est vrai que l'on a regretté - je parle là de la maquette

financière au niveau national dont le programme Centre est un des éléments - la faiblesse du poids relatif de l'axe 1 au niveau global, au niveau national sur les 4,5 milliards d'euros de FSE. Cet axe recueille 20 % des crédits. Le poids a été mis au niveau global sur l'axe 3 « Inclusion sociale » pour des raisons bien compréhensibles également. Le poids du chômage certes, la nécessité de développer des politiques spécifiques en faveur de publics particulièrement fragiles. Mais cet axe 3 recueille près de 40 % des crédits. Donc le double par rapport à l'axe 1.

Animateur :

Et il faudrait faire plus ?

Madame Beauchamp :

Et il faudrait faire plus dans le cadre de l'axe 1 bien évidemment puisque c'est une priorité au niveau communautaire et donc au niveau du FSE.

Animateur :

Et comme le disait Monsieur Jeantelet, particulièrement dans la région ?

Madame Beauchamp :

Particulièrement dans la région. Je voulais vraiment saluer cette approche ambitieuse parce que la région Centre est une des trois régions - il y a uniquement 3 régions au niveau métropolitain - qui ont donné à cet axe « Anticipation des mutations » le poids le plus important de leur maquette financière. Les deux autres régions sont de mémoire le Champagne-Ardenne et le Languedoc-Roussillon. Or, cela a été rappelé à plusieurs reprises, la région Centre est la 6^{ème} région industrielle. Donc on peut s'interroger sur les raisons qui ont fait qu'un certain nombre d'autres régions n'ont pas suivi cette approche qui nous paraît particulièrement intéressante.

Un dernier point : c'était l'aspect formation professionnelle que j'ai déjà évoqué lors du Comité de suivi qui s'est tenu à Orléans. Je me répète pour ceux qui étaient présents mais pour les autres cela me paraît intéressant de le rappeler. L'accès à la formation professionnelle en France est tout à fait inégal. Donc la formation professionnelle ne joue pas en France le rôle anticipatif d'adaptation aux mutations et le rôle préventif face au chômage qui devrait être le sien. Il y a uniquement 7,5 % de la population active française qui bénéficie d'actions de formation professionnelle au cours de leur vie active. Si on parle des salariés des PME, et il y en a un certain nombre dans cette région, c'est un taux beaucoup plus faible : on est autour de 3 %. Si on prend les salariés dits âgés au-dessus de 55 ans, ce taux chute encore : on est autour de 2,5-2,6 %. C'est particulièrement faible. Et puis un dernier point en ce qui concerne le contenu des formations - cela a été rappelé par votre intervenant du Conseil régional - il faut aussi travailler bien évidemment sur l'adaptation du contenu des formations et là cela fait aussi l'objet de mesures qui figurent dans le programme opérationnel FSE et dans sa déclinaison en région Centre.

**Le FEDER - Fonds Européen pour le Développement Régional -
en région Centre pour la période 2007-2013**

Animateur :

Ces mutations industrielles que l'on a commencées à voir à travers les hommes qui les subissent ou qui ne les subissent pas d'ailleurs, qui les anticipent. On va le voir de manière peut-être plus large à travers le FEDER puisque c'est l'une des clés du troisième fonds européens que l'on vous présente ce matin. Un petit film autour du FEDER qui est, en termes de volume, le plus important des trois.

Film sur un projet cofinancé par le FEDER en 2000-2006 au CETIM CERTEC

Animateur :

Voilà pour le FEDER et pour parler du FEDER, Monsieur Bernard Doroszczuk et Monsieur Jean-Louis Garcia vont venir me rejoindre sur scène. Bernard Doroszczuk qui est le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et Jean-Louis Garcia qui est le Directeur Général Délégué en charge de l'innovation, du développement économique et de la recherche au Conseil régional. Merci Messieurs d'être avec nous. Monsieur Doroszczuk, c'est vous qui allez commencer par nous parler... Alors là on est au cœur, selon Madame Carvalho qui nous parlait tout à l'heure de cette très belle ville de Lisbonne, mais ce n'est pas seulement une ville, c'est aussi une stratégie et le FEDER... Alors on donne d'abord le montant du FEDER car c'est le plus important des trois fonds que l'on a détaillé ici. Je vous en prie.

Monsieur Doroszczuk :

Bonjour à tous. Le FEDER représente dans notre région 196 millions d'euros dont *109 millions seront consacrés à l'axe 1 qui est celui du support à l'innovation et à la recherche.*

Animateur :

Est-ce que vous pouvez nous détailler ce qui peut être le système régional d'innovation ? Je crois qu'il faut commencer vous aussi d'ailleurs par une forme de diagnostic, Monsieur Doroszczuk.

Monsieur Doroszczuk :

Oui, tout à fait. En fait, compte tenu de l'ampleur des montants d'aide des fonds européens, nous avons souhaité, dans le cadre du partenariat régional, d'abord partir d'un diagnostic solide de la situation à la fois de la recherche, des centres d'innovation, de la situation économique des entreprises et des potentialités de développement. Les éléments forts qui sont sortis de notre diagnostic et qui sous-tendent la stratégie régionale d'innovation, dont parlera tout à l'heure Jean-Louis Garcia, et les mesures qui ont été arrêtées reposent essentiellement sur 4 points.

Tout d'abord, la région Centre comme d'ailleurs la France - je crois que c'est un élément positif qu'il faut avoir à l'esprit - reste une région attractive en termes d'investissements, notamment d'investissements étrangers. Je tiens à souligner que la France est le 2^{ième} pays européen d'accueil des investissements étrangers. Donc c'est un point important.

Animateur :

On dit merci à la géographie là-dessus. On est au centre de l'Europe et le Centre est au centre du centre.

Monsieur Doroszczuk :

Voilà. Tout à fait. Mais je crois que c'est important dans notre stratégie de voir qu'il faut consolider cette position et que les entreprises étrangères qui viennent sur notre territoire viennent aussi car elles trouvent des infrastructures, des possibilités de recherche, des centres d'innovation. Donc c'est un point essentiel dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. C'est un point positif.

Nous avons dans notre diagnostic également, très bien mis en évidence trois points qui sont plutôt négatif.

Tout d'abord, un point lié à une *faiblesse des investissements et une faiblesse de la rentabilité économique des entreprises*. Je rappelle qu'en France, la rentabilité économique des entreprises est de 60 % la rentabilité économique de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. Nous souffrons d'une rentabilité économique trop faible. Et nous avons dans la croissance nationale une part liée à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui est trop faible. Nous avons, par exemple, sur la période 1995-2003, 0,4 % de croissance en France lié aux investissements dans les TIC alors que cette part représente 0,8 % aux Etats-Unis et 0,7 % en Grande-Bretagne. Donc nous n'incorporons pas assez, dans le développement des entreprises, les technologies de l'information et de la communication. C'est un point qui me paraît tout à fait fondamental.

Autre point, comme cela a été dit par Madame Carvalho, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, il s'agit *d'axer la compétitivité de l'économie européenne vers l'innovation et l'accroissement des dépenses en termes de recherche et développement*. Le chiffre n'a pas été cité, mais je rappelle que c'est 3% du PIB. En France, nous n'en sommes pas là.

Animateur :

C'est l'objectif de Lisbonne ? 3% du PIB ?

Monsieur Doroszczuk :

C'est l'objectif de Lisbonne. Nous n'en sommes pas là. Nous sommes bien en deçà de ces 3 %. Et nous avons, parmi ces 3 %, une part de *recherche privée qui est trop faible*. 1,11 % des recherches en France sont d'origine privée. Cela représente la moitié de la part de la recherche privée du Japon et cela représente 50 % de moins que la recherche privée aux Etats-Unis ou en Allemagne. Donc nous avons à soutenir la recherche privée pour pouvoir, dans le cadre des projets bien évidemment, dans le cadre de l'infrastructure de recherche, avec les fonds européens arriver à ce niveau.

Animateur :

Et c'est là que la carotte - j'ai presque envie de dire - de l'effet de levier peut aider justement les entreprises à investir plus en recherche développement sachant qu'elles vont être soutenues par le FEDER et donc derrière sans doute par d'autres aides.

Monsieur Doroszczuk :

Tout à fait. C'est bien l'idée, avec le renforcement de la politique à la fois nationale sur les pôles de compétitivité - nous en avons 3 en région Centre - et régionale sur les pôles régionaux de développement, de *soutenir les infrastructures de recherche, soutenir le développement des unités de transfert de technologies vers l'entreprise, soutenir les partenariats entre les entreprises ou entre les entreprises et les centres de recherche* pour doper notre croissance avec plus d'innovation.

Animateur :

Le poids de l'industrie. Peut-être faut-il en dire un mot Monsieur Doroszczuk ?

Monsieur Doroszczuk :

Oui. Cela a été dit à plusieurs reprises. La 6^{ième} région française en terme industriel. Ce n'est pas une mauvaise chose. Je crois d'abord qu'il faut s'en réjouir. La croissance est aussi liée à la croissance et à la présence de l'industrie. Mais nous souffrons de certaines faiblesses dans cette région dont il faut que nous soyons conscients. Tout d'abord, nous avons un poids industriel qui est essentiellement lié ou en grande partie lié à des entités de production ou de sous-traitance. C'est essentiellement dû d'ailleurs à des investissements étrangers à proximité de la région parisienne ou au repli de certaines industries traditionnelles qui étaient fortes dans la région et qui se sont petits à petits réduites.

Animateur :

Mais vous dites que l'on manque de centres de décision ?

Monsieur Doroszczuk :

On manque de centres de décision. Les entreprises de la région Centre sont pour 1/3 d'entre elles dépendantes d'un centre de décision qui est en région parisienne et 1/3 d'entre elles dépendantes des unités de production, d'un centre de décision qui est à l'étranger. Donc c'est extrêmement un point de faiblesse. Il faut renforcer le lien entre l'entreprise et le monde de la recherche et les centres d'innovation pour éviter que ces unités soient considérées, vues de loin, comme de simples unités de production.

Un dernier élément : si nous sommes la 6^{ième} région en termes de poids industriel, nous sommes la 8^{ième} en terme R&D liée à l'industrie. Donc il y a un sous-investissement dans la recherche et développement.

Animateur :

Vous me faites parfaitement le lien avec, ce que l'on pourrait appeler, une stratégie régionale d'innovation. Est-ce que l'on va présenter les choses comme cela Monsieur Garcia ?

Monsieur Garcia :

Oui, elle est indispensable pour, je dirai, réagir par rapport au diagnostic qui vient d'être indiqué. Vous avez parlé tout à l'heure de *système régional de l'innovation*. Je crois que les 3 thèmes sont importants. Quand on parle de système, on voit bien que l'on n'est pas dans un élément isolé. On a besoin de contacts avec d'autres entreprises, avec des organismes de recherche, avec des structures de transfert technologique. C'est essentiel.

C'est à travers la rencontre avec d'autres que l'on a des idées d'innovation. Je crois que c'est important de le souligner. L'aspect régional, on voit bien que c'est un phénomène de proximité. On va rencontrer des collègues sur sa zone d'activité, à l'occasion d'une rencontre organisée par sa Chambre de commerce et d'industrie et à cette occasion on va décider de coopérer ensemble sur un certain nombre de projets. Et c'est ce que l'on va vouloir accompagner. Alors quand on dit innovation, c'est vrai que souvent on parle technologie, haute-technologie...

Animateur :

On pense qu'aux technologies de l'information et de la communication ?

Monsieur Garcia :

Absolument. On ne pense qu'à ça et on le voit bien aujourd'hui dans la performance des entreprises que l'on rencontre. Bien sûr il y a ce point là. Mais il y a surtout des innovations en termes marketing, d'organisation. Je crois qu'il y a beaucoup, à faire et c'est à la portée de tous.

Animateur :

Et là on a de la valeur ajoutée. En quoi est-ce que le FEDER peut intervenir là-dessus Monsieur Garcia ?

Monsieur Garcia :

Alors, il peut accompagner chaque étape des projets. On peut être à la fois sur des [programmes de R&D](#) en tant que tels dans des coopérations avec des laboratoires, mais on peut aussi tout simplement être sur des [coopérations avec d'autres entreprises](#) pour aller capter de nouveaux marchés, travailler sur son organisation. Tout à l'heure, on l'a vu, on a des liens avec le FSE qui sont très étroits sur l'organisation. Comment on met de la technologie dans son organisation ? Cela demande de la formation en amont puis après, de l'apprentissage de techniques, de l'achat de machines plus performantes sur ces points là.

Animateur :

A chaque fois, la peur est de multiplier les dossiers, multiplier les intervenants. Est-ce que là-dessus justement vous êtes... Alors vous avez l'air d'être en parfait accord et on s'en félicite, mais c'est vrai qu'il y a le FSE, il y a le FEDER. On peut être un petit peu inquiet devant l'ensemble des procédures nécessaires pour lever un dossier. Quant est-il exactement Monsieur Garcia ?

Monsieur Garcia :

Cela fait partie de notre mission : simplifier la complexité vis-à-vis des entreprises ou des chercheurs. Tout à l'heure le Président de la Région soulignait que la Région avait souhaité prendre un certain nombre de gestions de subvention. C'est le cas notamment des aides aux entreprises où les entreprises auront un seul dossier à monter et je dirai que toute la partie ingénierie, c'est nous qui la mettront en œuvre. A travers le FEDER, cela permettra de doubler nos interventions pour pouvoir être très concret.

Animateur :

On peut détailler les grands axes de votre action. On a vu ensemble l'innovation, la recherche et développement, l'affaire de tous comme vous le dites. L'affaire de tous

c'est-à-dire qu'il faut des réseaux et il faut aussi que chaque corps de métiers, chaque salarié finalement se sentent concerné par la possibilité pour lui de faire de l'innovation et de la recherche et développement. Une question quand même importante à travers l'attractivité du territoire et à travers le désenclavement du territoire Monsieur Garcia.

Monsieur Garcia :

Oui, je crois que l'on ne travaille pas, on n'innove pas dans un désert. Je crois que l'on a besoin d'un territoire aussi bien relié avec des autres territoires de l'Europe. Quand on parle d'échanges de chercheurs, de participation à des programmes européens, il faut pouvoir accéder assez facilement à d'autres centre de ressources y compris au sein de la région mais en dehors d'où un axe qui va consister à renforcer l'accessibilité du territoire...

Animateur :

Voilà. C'est le deuxième axe...

Monsieur Garcia :

Renforcer l'accessibilité du territoire de l'extérieur mais aussi de l'intérieur. Quand on est salarié, on a envie d'avoir des outils de transport modernes, du type tramway, pour pouvoir accéder à son travail. Et donc cela fait partie des types de projets qui sont soutenus dans l'axe 2 qui concerne le renforcement de l'accessibilité territoriale.

Animateur :

Ce que vous appelez l'attractivité durable, Monsieur Garcia, qu'est-ce que l'attractivité durable ?

Monsieur Garcia :

Attractivité durable... On a besoin d'avoir autour de nous un environnement préservé, avoir des paysages sympathiques. Je crois que l'on travaille mieux dans ces conditions. C'est aussi pouvoir aller chercher son pain à proximité, d'avoir un certain nombre de commerces d'artisans à proximité pour pouvoir mieux fonctionner. Quand on parle, c'est vrai, de technologies, de machines performantes, c'est aussi avoir un bâtiment confortable, bien climatisé, enfin il y a un certains nombres de points que l'on va aider à travers l'usage y compris d'énergies renouvelables, d'avoir une meilleure efficacité énergétique.

Animateur :

Et là aussi on sent que finalement les différents fonds européens tels que nous les avons détaillés peuvent se recouper dans leurs priorités et peuvent se recouper aussi dans l'effet de levier qu'ils pourraient apporter à ceux qui...

Monsieur Garcia :

Je crois qu'ils sont complètement liés. Je ne sais pas si dans la prochaine génération, on aura plus qu'un fonds qui rassemblera l'ensemble. Mais on voit que tout est lié.

Animateur :

On en parlera avec Madame Carvalho dans un instant. L'axe 4, ce que vous appelez l'assistance technique, un mot Monsieur Garcia ?

Monsieur Garcia :

C'est de pouvoir à ce que l'on soit plus performant, pouvoir aussi renforcer nos compétences dans l'instruction des dossiers et dans la simplification de la relation que l'on pourrait apporter aux différents porteurs de projets.

Animateur :

Monsieur Doroszczuk, est-ce que l'on peut vous demander encore quelques détails pour aller plus loin ?

Monsieur Doroszczuk :

Bien sûr. Je voudrai surtout souligner le *lien fort entre le FSE et le FEDER*. La stratégie de Lisbonne, c'est certes jouer sur l'innovation pour avoir l'économie la plus compétitive à horizon déterminé, mais c'est surtout jouer sur l'économie de la connaissance. Nous avons absolument besoin d'accompagner l'effort de l'innovation, de recherche, de transferts et de coopérations des entreprises par une élévation du niveau de formation. Je tiens à rappeler que chaque année 3000 étudiants sortent en région Centre sans aucun diplôme. Il faut absolument, cela a été souligné par le Président de la Région, que nous insistions sur ce point. Il faut que nous ne laissions personne sur le bord de la route et il faut que chacun puisse avoir un point de départ, une base, pour pouvoir, tout au long de sa carrière, se former. Nous ne savons pas ce que saura notre économie dans 20 ans et dans 30 ans. Nous ne savons pas ce que seront les métiers de demain.

Animateur :

La Commission européenne essaye quand même de donner une ligne directrice.

Monsieur Doroszczuk :

Personne ne sait dans 30 ans les métiers que nous aurons dans notre région d'ailleurs dans les autres régions. Et il faut que nous nous adaptions en permanence pour accompagner cet effort d'innovation, cet effort de recherche.

Animateur :

Et c'est pour ça qu'il faut, on le dit souvent en terme de formation, une espèce de socle commun, il faut des boîtes à outils bien faites qui soient capables justement de s'adapter de plus en plus vite car on sera tous obligé de s'adapter de plus en plus vite aux mutations économiques qu'il va bien falloir suivre.

Monsieur Doroszczuk :

Oui, qui ne sont pas nécessairement négatives. Je crois qu'il faut le souligner.

Animateur :

Certainement pas.

Monsieur Doroszczuk :

Tout à fait. Je crois que le mot-clé c'est l'évolution. Nous aurons, l'industrie, les entreprises, les salariés, auront besoin d'évoluer en permanence. Je crois que si nous pouvons coordonner de manière très fine à la fois le FEDER et le FSE, nous avons là 2 outils

qui sont des effets de levier par rapport aux politiques publiques pour pouvoir accompagner cette évolution permanente.

Animateur :

Je vais Messieurs vous demander de rejoindre Messieurs et Mesdames. Je vais demander à Daniel Méchaussie de venir me rejoindre parce que ... On a beaucoup parlé de l'innovation qui n'est pas seulement la recherche telle que l'on entend au sens propre. Mais c'est aussi la recherche à travers les pôles de compétitivité. Monsieur Méchaussie, vous êtes le Président du pôle de compétitivité S2E2. Il faut d'abord nous raconter ce que fait ce pôle et nous le décrire, Monsieur Méchaussie.

Monsieur Méchaussie :

Je vais me présenter un petit peu. Le pôle S2E2 (Science de Système de l'Energie Electrique) est un des 71 pôles qui est labélisé au niveau national. C'est un pôle qui est encore jeune, c'est-à-dire que l'on s'est structuré il y a à peu près un an. On est actuellement en phase d'essor, de pleine montée en puissance. Il regroupe donc, comme tous les pôles de compétitivité, des entreprises de toute taille, des laboratoires et des centres de formation, notamment des laboratoires publics qui dépendent des universités. Il est bien sûr soutenu par l'Etat et les collectivités locales et un certain nombre de partenaires locaux. A ce jour S2E2 regroupe déjà 55 entreprises en général en région Centre. La base géographique de S2E2 est en région Centre, une partie du Limousin mais cette base ne demande qu'à s'élargir parce que les pôles n'ont pas vocation à rester dans les frontières administratives strictes. Nous avons à peu près 17 ou 18 laboratoires et à ce jour généré un certain nombre de projets parce que, il faut bien sûr le préciser, le but d'un pôle de compétitivité est de susciter, de générer, d'accompagner des projets de recherche collaborative entre ses différents partenaires qui n'avaient jusqu'à présent pas forcément l'habitude de travailler ensemble sur des thématiques propres qui sont pour le S2E2 tout ce qui est lié à la chaîne de valeur de l'énergie électrique : de sa production, transformation jusqu'à l'utilisation finale. Donc on s'appuie sur le savoir-faire de nos entreprises, de nos laboratoires, pour développer des procédés, des composants, des produits, dont la vocation sera de produire mieux de l'électricité et aussi de la consommer mieux, de moins gaspiller, c'est-à-dire d'utiliser moins d'énergies fossiles et d'avoir une meilleure efficacité énergétique. Et en cela on se place dans la mesure phare du Conseil régional qui est de faire de la région un territoire d'excellence en matière d'efficacité énergétique.

Animateur :

Dans ce domaine là, vous êtes le seul pôle en France aujourd'hui ?

Monsieur Méchaussie :

Dans le domaine de l'énergie électrique, nous sommes le pôle de l'énergie électrique, mais nous travaillons en partenariat avec les trois autres pôles de l'énergie, sans compter les pôles qui sont spécialisés dans l'énergie nucléaire, mais qui sont sur une thématique assez différente. Nous avons trois pôles, je dirai, cousins qui sont dans le sud de la France, notamment le pôle TENERDIS en Rhône-Alpes, le pôle CAP ENERGIE en PACA et le pôle DERBI en Languedoc-Roussillon. Et nous allons signer dans les semaines qui viennent une charte pour pouvoir travailler ensemble parce que, bien évidemment, pour avoir une

visibilité internationale qui, le moins que puisse le demander à des pôles, pour l'avenir, pour avoir une justification au niveau européen, c'est donc d'avoir une visibilité. Et on aura une meilleure visibilité en travaillant ensemble et en faisant collaborer nos laboratoires et nos entreprises sur des projets communs.

Animateur :

Alors, justement, en quoi est-ce que le FEDER vous aide et en quoi est-ce que vous voudriez qu'il soit peut-être plus efficace puisque l'on est là aussi pour poser quelques questions ?

Monsieur Méchaussie :

Qui dit programme de recherche et développement, dit moyens important puisque pour cela il faut avoir des équipements sophistiqués de plus en plus coûteux. Il faut mettre au travail des équipes de gens très qualifiés.

Animateur :

Et sans garantie. C'est-à-dire qu'il faut avoir le droit de se tromper.

Monsieur Méchaussie :

Exactement. C'est-à-dire qu'avec des retombées à 3, 5 ou 10 ans, lorsqu'il s'agit de grands groupes, c'est une démarche qu'ils ont l'habitude d'avoir. Mais les PME ne sont pas du tout armées pour ça, n'ont pas les moyens humains et financiers nécessaires. Donc il faut, bien entendu, apporter un soutien financier si on veut que ces PME, comme c'est une des grandes ambitions des pôles de compétitivité, c'est de se servir des entreprises plus importantes comme des locomotives pour emmener avec elle des PME, les faire franchir le cap de la R&D puisque, c, comme on l'a souligné tout à l'heure, un grand nombre des entreprises en région Centre sont des entreprises sous-traitantes, qui n'ont pas encore de produit propre, qui n'ont pas encore de moyens de recherche. Donc les pôles sont là pour susciter...

Animateur :

Et elles sont hésitantes à vous rejoindre aujourd'hui les entreprises ?

Monsieur Méchaussie :

C'est, pour elles, quelque chose qui ne va pas de soit.

Animateur :

Oui, parce que les marges sont ultra réduites. On n'a pas forcément énormément à consacrer à l'innovation.

Monsieur Méchaussie :

On n'a pas forcément, comme on dit, « le nez dans le guidon ». On n'a pas forcément la capacité à voir les évolutions technologiques, les produits futurs. Donc on a un gros travail, au niveau des pôles, de mise en réseau de ces entreprises de différentes tailles, de *brainstorming*, d'incitations et d'accompagnement.

Animateur :

Et c'est là que le FEDER peut être important ? C'est là qu'il peut vous aider ?

Monsieur Méchaussie :

Le FEDER peut nous apporter beaucoup puisque, comme je vous le disais, ces coûts de R&D sont croissants, le succès des pôles passera par l'implication d'un nombre croissant d'entreprises. Donc on aura de plus en plus de besoins de financement pour ces projets. Actuellement, les n proviennent de fonds nationaux mis en place par l'Etat (le fonds unique interministériel), d'agences nationales comme l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) ou l'ex A2I (Agence d'Innovation Industrielle) et surtout, également bien sûr, des collectivités territoriales qui viennent abonder ces aides. Bien entendu, les projets augmentant, les pôles se développant, les besoins vont être tels que de disposer d'un outil complémentaire, d'une ressource complémentaire, qui est le FEDER, peut être pour nous très précieux.

Animateur :

Mais alors, justement, je vais vous poser la question que j'ai posée tout à l'heure à Monsieur Frémont, est-ce que vous avez l'impression d'avoir des interlocuteurs qui sont sensibles à l'ensemble de la problématique que vous venez d'expliquer, qui sont à votre écoute ?

Monsieur Méchaussie :

Je pense puisque, comme on l'a dit tout à l'heure, nous allons avoir des interlocuteurs régionaux donc qui nous connaissent, qui connaissent ce que l'on est entrain de faire, qui ont une politique claire et qui je pense vont nous aider à ce que pour les entreprises les dossiers... On parlait de souplesse d'abord pour que l'on ait des dispositifs souples, des dispositifs également simples, parce que ce qui peut rebuter les entreprises, notamment les PME, c'est la peur d'être englouti dans des dossiers trop complexes à monter, à suivre, à solder et qui n'ont pas de personnel pour assurer ces fonctions. Donc, je compte bien, bien entendu, sur nos partenaires régionaux pour nous aider à monter ces financements soit pour des projets en entreprise, pour des laboratoires publics, privés ou mixtes publics-privés qu'il y a à équiper les plateformes technologiques qui sont forts demandeurs d'investissements lourds.

Animateur :

On va voir ce que va pouvoir nous dire Madame Carvalho là-dessus. Mais d'abord Monsieur Fleurier qui est dans la salle. Claude Fleurier qui est le Délégué régional à la recherche et à la technologie. Il va maintenant nous donner son sentiment sur ce que... Bonjour Monsieur Fleurier. Votre sentiment sur ce que vous venez d'entendre ?

Monsieur Fleurier :

Tout d'abord, les pôles de compétitivité ont été une réponse à cette problématique de la diffusion de l'innovation, du développement économique par l'innovation, par la recherche. Ils sont une initiative permettant de favoriser le rapprochement des entreprises et de la recherche et de contribuer au développement économique par le transfert technologique. Bien entendu, dans le cadre du diagnostic territorial qui a été évoqué tout à l'heure par Bernard Doroszczuk ou Jean-Louis Garcia, nous avons tenu compte de cette

nouvelle dimension au niveau régional de l'existence des pôles de compétitivité. Il y a d'ailleurs une mesure qui est pratiquement calibrée pour pouvoir intervenir au *soutien des projets des pôles de compétitivité dans le cadre d'actions collectives*.

Dans cet axe 1 du FEDER qui est donc plus précisément consacré à la recherche, l'innovation et la compétitivité, nous avons essayé de mettre en place tout un *continuum*, on y viendra cette après-midi, de mesures allant de la recherche de base jusqu'au développement de l'innovation dans les entreprises en passant par des mesures de soutien au transfert technologique, aux structures de transfert technologique, en passant en particulier aussi par une mesure concernant *les plateformes techniques* que vient d'évoquer Daniel Méchaussie, dans une approche mutualisée entre les laboratoires de recherche public ou privés d'ailleurs et puis les entreprises. Au sens très large, pas seulement - on l'a déjà souligné plusieurs fois depuis le début de cette réunion - l'innovation pas simplement technologique bien sûr, constituera certainement le gros morceau mais au sens très large : innovation dans les domaines économiques, juridiques pourquoi pas, sociaux, avec différentes initiatives qui pourront être reprises un peu partout sur le territoire par les acteurs de la recherche, par les acteurs des entreprises.

Animateur :

L'idée de la simplicité et de la souplesse qui était mise en avant comme demande principale. On demandera à Madame Carvalho ce qu'elle en pense.

Monsieur Fleurier :

Je crois qu'un des progrès, sans vouloir conclure trop rapidement ce qui c'est passé sur le programme 2000-2006, la stratégie était différente - on était dans des stratégies de zonage géographique -. Là on est, cela a été évoqué également, sur un pilotage thématique. Dans ce cadre là, on recouvre au sein d'un minimum d'intervenants de l'Etat et de la Région les outils qui ont contribué à ce développement économique, au soutien de la recherche-innovation. Donc on a la DRIRE, la DRRT, les services du Conseil régional, pour ne parler que des principaux. Donc c'est relativement concentré, il y a une très forte cohérence. J'ai oublié de dire également que dans le développement de ces actions mises en place dans le FEDER, nous avons une cohérence très forte, une synergie très forte avec le Contrat de Projet Etat-Région (CPER) puisque là encore ce sont les mêmes services de l'Etat ou de la Région qui vont intervenir. Donc tout cela est quand même très favorable. On a une vue globale très bonne de la situation et cela permettra d'être, je le pense, assez pertinent dans nos interventions.

Conclusion

Animateur :

Madame Carvalho, je vais vous demander de prendre un micro et peut-être de nous aider à faire la conclusion. Vous-même, quand vous avez des acteurs qui vous demande, et je pense que c'est à travers l'Europe ça, la demande je suis sûr qu'elle vient de la part des pôles de compétitivité ou des chefs d'entreprise, toujours là même, plus de simplicité, plus de souplesse, est-ce que c'est l'une des ambitions de ce nouveau programme ?

Madame Carvalho :

Oui. C'est clairement une des ambitions. Mais il faut néanmoins revenir à un point important. *La gestion des fonds se fait de plus en plus au niveau régional*. Là aussi, je

crois que l'on a voulu que la gestion se fasse au plus proche des acteurs du terrain. Donc, il y a des autorités de gestion, pour cette période de programmation se sera le Préfet et le Président du Conseil régional, qui vont gérer les programmes 2007-2013. Ce sont eux qui connaissent bien les acteurs et ce sont eux qui vont choisir les projets. Donc nous on n'a négocié une stratégie, on n'a négocié un certain nombre de priorités et de critères de sélection, mais c'est à l'autorité de gestion de faire le choix des projets et des modalités de mise en œuvre et comment les acteurs peuvent faire appel à ces fonds.

Animateur :

L'autre clé, cette idée qu'il n'y a plus de zonage, que l'on a beaucoup détaillée, il ne s'agit plus de remettre les différentes régions européennes à niveau les unes par rapport aux autres mais bien de pousser l'ensemble de l'Europe dans la stratégie de Lisbonne, cela veut dire qu'il y a plus de projets qui peuvent être concernés. On va bien évidemment détailler ça cette après-midi. Il y a plus d'ouverture et personne ne doit se sentir *a priori* exclu des fonds européens. Est-ce que l'on peut le dire comme cela ?

Madame Carvalho :

Tout à fait. Le zonage existait parce que l'on trouvait qu'il fallait concentrer sur certaines régions moins développées les fonds européens. La logique a changé. On a trouvé que l'ensemble du territoire pouvait apporter une réponse à cette quête de compétitivité. Nous ne faisons *plus de zonage*. Les Etats-membres peuvent le faire s'ils le souhaitent. Cela n'a pas été le choix de la France. Toutes les régions sont désormais éligibles à l'ensemble des fonds. Par contre, puisque l'on est dans une logique qu'il y a moins de fonds disponibles, on a souhaité que, pour éviter une grande dispersion et un saupoudrage de l'argent communautaire, on a souhaité quand même se concentrer sur un certain nombre de priorités. Donc cela veut dire qu'il n'y a pas de zonage, mais il y a le contre-poids qui est la *concentration thématique sur des thèmes prioritaires*.

Animateur :

Ceux qui vont, d'une certaine manière, gérer ces fonds dans la région Centre sont là. Quand Monsieur Garcia, vous disiez tout à l'heure, peut-être un jour, un seul fonds, c'est vrai que l'on se rend compte que tout est lié surtout quand on arrête de faire du zonage. Un seul fonds peut-être un jour ?

Madame Carvalho :

Oui. Cela n'a pas été exclu dans les débats qui ont mis en place cette période de programmation. Et je pense que ce n'est pas tout à fait exclu non plus en 2009 quand on se remettra à discuter l'après 2013. Ce n'est pas du tout exclu que l'on arrivera à avoir un seul fonds. Donc la simplification. Mais aussi, au niveau des régions, le fait de certaines régions par exemple sont entrain de mettre en place un guichet unique, c'est une mesure importante de simplification. C'est beaucoup plus clair pour les acteurs de savoir qu'il y a un guichet auquel ils doivent s'adresser et après c'est aux différents services de s'organiser pour orienter le dossier.

Animateur :

Cette idée de fonds unique, Monsieur Mézières, pour aller vers plus d'efficacité peut-être ?

Monsieur Mézières :

Oui, écoutez. Je ne sais pas si c'est le fonds unique qui me semble vraiment très important. C'est que l'on va s'intéresser un peu moins au béton et beaucoup plus des neurones. Et ce qui me semble essentiel dans les mois et les années qui viennent, c'est que l'on travaille tous à donner, à redonner l'envie d'apprendre, de construire et donc d'innover.

Animateur :

Madame Chmitelin, un peu moins de béton et un peu plus de neurones ? Moins de places de village peut-être mais davantage d'innovation même dans le domaine agricole ?

Madame Chmitelin :

Davantage d'activités économiques tournées vers l'avenir et qui répondent aux préoccupations des citoyens consommateurs et on s'y emploie.

Animateur :

Monsieur Jeantelet, un mot de conclusion.

Monsieur Jeantelet :

C'est l'élément humain qui nous permettra de faire évoluer notre région. Donc le FSE nous permet de mettre l'accent sur cet élément humain.

Animateur :

Monsieur Garcia, je vous demande un mot de conclusion.

Monsieur Garcia :

On a parlé tout à l'heure de stratégie partagée. Je crois qu'elle est bien partagée maintenant il faut bien que l'on partage la mise en œuvre et je crois que c'est l'affaire de tous.

Animateur :

Et à la limite, Monsieur Doroszczuk, et je crois que ça va être le mot de la fin, pour la région, ce guichet unique finalement dépend que de vous, de la mettre en place de manière presque informelle j'ai l'impression à vous entendre. C'est un petit peu ce que vous faites. Il y a un partenariat très étroit qui permet d'avancer sans que l'on ait besoin de structures administratives ?

Monsieur Doroszczuk :

Tout à fait. C'est notre intention que l'Etat et le Conseil régional travaille vraiment la main dans la main à la fois pour le FEDER et le CPER. Dans cette région, c'est bien notre intention. Je crois d'ailleurs que nous allons le montrer de manière concrète cette après-midi dans les ateliers. Et si nous n'avons pas encore parlé de guichet unique, il est clair que les agents tant de l'Etat, DRIRE-DRRT notamment, et du Conseil régional parleront pour le compte des deux entités lorsqu'ils seront au contact des projets, des entreprises, des universités.

Animateur :

Il y a beaucoup de monde. Madame Carvalho, juste un mot. La salle est pleine, elle est restée pleine tout le temps. Il y a une très forte attente vis-à-vis de ces fonds européens. Je parlais tout à l'heure à Madame Chmitelin de responsabilités, c'est vrai que ça engage à une certaine forme de responsabilité. C'est maintenant que l'Europe s'incarne dans notre vie quotidienne. C'est un peu ça l'idée ?

Madame Carvalho :

Oui. Et cela correspond aussi à notre grand souhait d'amener l'Europe un peu plus près des citoyens. C'est très bien de savoir que l'Europe aide des projets mais j'ai l'impression que² l'Europe reste toujours quelque chose de très éloigné, très loin et qui ne tient pas compte des problèmes réels. Je crois que dans cette période il va falloir faire beaucoup plus de ce genre de réunion, de ce genre de forum, pour que tout le monde se sente beaucoup impliqué dans cette mise en œuvre des fonds structurels. Je suis vraiment très contente qu'il y ait eu tellement de personnes qui se sont déplacées pour venir à cette journée de lancement des programmes. Et c'est vrai que maintenant de notre côté on a une lourde responsabilité.

Animateur :

Et bien merci. Merci à tous. Merci Mesdames, merci Messieurs. Merci à Monsieur le Maire de Vierzon de nous avoir accueilli ici, à la Région et au Département.